

Séance du jeudi 30 octobre 1919 à 3h.  
Soutenance de la thèse de M. Frank Gramjean  
intitulée : La Raison et la Vie, essai d'une théorie  
nouvelle de la connaissance rationnelle.

Président de M. Werner Doyen.

Présents MM. Oltramare, B. Bourvis, Marex, Bally,  
Frangois, V. Martin, Seitz

Ont pris la parole MM. Adrien Harill, Gotthart  
& Werner.

M. Gramjean a été déclaré digne du grade de Docteur  
en Lettres avec les notes suivantes :

Thèse 5 1/2

Soutenance 5 1/2

Le Secrétaire

Vichy Martin

⊕

M. le Doyen proclame les résultats des examens du 1er  
d'octobre 1919 : Lic. es Lettres 1<sup>er</sup> Examen. Sont admis :  
M<sup>lle</sup> Brunner, M<sup>lle</sup> Rhein, M. Fonzontach, M. Conay,  
M. Schelling, M<sup>lle</sup> Legu. — 2<sup>e</sup> Examen Lettres modernes :  
Sont admis obtiennent le diplôme MM. Ruchon, Bernheim,  
Mitte, Eugène — 2<sup>e</sup> Ex. Lic. es Lettres Classiques. M. Ruedi  
échoue à l'écrit.

Après  
lettres / phi  
en Lettres

Cher

à 3h.

Franz

autisme

v. p. m. Rüdi

M. Rüdi

M. Rüdi

M. Rüdi

Cours supprimé

M. Jacob

Anglais

Epithèse Baudouin

M. Rüdi

M. Rüdi

M. Rüdi

M. Rüdi

M. Rüdi

M. Rüdi

M. Rüdi

Chaire de Philosophie

Séance du 13 novembre 1919 à 3 1/2 h.

Présidence de M. Werner, Doyen. Présents MM. Bally, V. Martin, Obermann, Kunt, B. Bouvier, Litz, François, Malche.

M. Rüdi ayant échoué aux examens à la session d'octobre demande qu'une session extraordinaire soit tenue pour lui en décembre. La demande est repoussée.

M. Fäitlovitch &amp; W. Martin ne pourront pas les cours qu'ils ont annoncés.

M. Jacob, leuchatélois, professeur du Lycée d'Etat fr. l'enseignement primaire leuchatélois et ayant beaucoup en latin &amp; le français demande à être immatriculé en vue de la licence. Une décision favorable est accordée.

La faculté donne son assentiment à la désignation de M. Roger pour enseigner de l'anglais moderne.

M. le Doyen donne lecture des épithèses amendées de M. Baudouin qui sont adoptées.

M. Bally propose la suppression des épithèses et févral, car il demande que la sanction soit étendue.

M. Fäitlovitch demande à se présenter aux épreuves du doctorat en philosophie. Il est porteur du baccalauréat en théologie l'Université de Liège (Sèver). Une décision favorable sera donnée au Doyen si la thèse possède une valeur philosophique suffisante. Elle sera examinée par M. Werner.

M. Werner rapporte. Deux candidats, MM. Baudouin &amp; Morel, lui paraissent posséder des titres moins sérieux que les autres et ne pas être animés d'un esprit suffisamment philosophique. M. Abauzit au contraire se présente avec les titres les plus remarquables, il est appuyé par de nombreux universitaires éminents dont M. Lécuyer lui a écrit. Sa candidature paraît irrésistible et toutes les publications qu'il annonce, en particulier la thèse sur la tolérance, étaient précieuses. Les travaux de M. Berruti sont également importants, il a beaucoup travaillé à faire connaître la philo. française en Allemagne et la philo. allemande en France. Il publie des plus gros ouvrages philosophiques. La candi-

datur en commandi <sup>une</sup> lettre de M. Eucken. M. Benruti  
 en proposant un métaphysicien, il a le sens de l'unité et  
 donnerait un enseignement de premier ordre. Les ouvrages  
 de M. Gramsci ont aussi beaucoup de mérite, son talent de  
 poète philosophe est remarquable. M. Besson, pour M. Her-  
 bert, hier M. J. en haute estime. Comme M. Benruti  
 M. J. a longtemps enseigné comme professeur et a. par de  
 succès la candidature de M. J. doit être une fois en les sévères  
 considérations. M. Werner lui reproche <sup>cependant</sup> de s'occuper trop ex-  
 clusivement de Bergson et d'être trop laudateur. H.  
 J. semble aussi parfois trop hâtivement, les ambitions  
 sont considérables dans sa puissance <sup>qui est telle</sup> d'appréhension  
 le haut de ses motivations. M. Reinhardt a été élu de  
 James et Royce, la thèse de bachelier en théol. donnant déjà  
 de très bonnes, la thèse de doctorat donne la même œuvre  
 circumspecte et pénible. M. Werner lui a écrit de Bouthouy  
 à ce sujet. Son enseignement méritait peut-être un peu  
 d'éclat mais en très <sup>affaibli</sup> ~~bonne~~ des étudiants. La nomination a été  
 bien accueillie des philosophes de la Suisse romande et conforme  
 aux intérêts de l'Université. <sup>En résumé</sup> aucun candidat ne dis-  
 tingue nettement des autres, il est très difficile de faire un choix.  
 M. Werner se prononce <sup>finalment</sup> ~~donc~~ pour M. Reinhardt.

M. Oltramare rapporte à son tour. Il remercie tout d'abord  
 de connaître personnellement ni M. Morel ni M. Baudouin. Il par-  
 ensuite exalte les mérites de MM. Baudouin dont la thèse en  
 philosophie imprimée est très intéressante, Abbaud et auteur de la  
 traduction de W. James, Benruti dont le travail le rapporteur  
 a les philosophes connus de la chair à pouvoir. M. Oltramare  
 lui a écrit de M. Bouthouy en faveur de M. B. ainsi qu'une  
 lettre du Prof. Joël de Bath de la même façon. M. Besson  
 hésite à donner son avis sur M. Benruti comme philosophe  
 à propos de son œuvre. M. Gramsci a des idées de sens  
 importants, il est un professeur très distingué. C'est un esprit  
 exagérément systématique, sa méthode est déficiente, il établit  
 un système sur des principes et à faire subjectifs. Cela est

directe par un esprit philosophique. M. Morel se propose  
d'introduire en la psychologie ~~et~~ pathologie, aux cas anormaux  
c'est un champ immense pour l'étude de la psychologie. Les  
méthodes n'ont pas été franchies. M. Reverdin a fait des études  
très fructueuses et très variées <sup>(la plupart des matières de)</sup> la philosophie.  
Les travaux manquent peut-être un peu d'originalité, la disci-  
pline théologique s'y fait sentir. Après avoir pesé les mérites  
et qualités individuelles des candidats M. Benvenuti paraît le plus  
sympathique à M. Oltramare.

discussion des rapports.

M. Morel <sup>de</sup> demande lequel parmi ces candidats est celui  
le plus original <sup>car</sup> c'est celui-là qu'il faudrait choisir mais  
il n'y a pas suffisamment éclairé sur ce point pour décider.

M. François fait d'heureux rappels sur la candidature de  
M. Benvenuti au premier ou deuxième. Entre M. Reverdin et  
Grandjean il préférerait le second comme plus original mal-  
gré les incertitudes.

M. Malchaire expose les qualités de M. Grandjean et de son  
œuvre certaines origines. La philosophie en particulier a une  
très grande importance en <sup>pédagogie</sup> psychologie. C'est la qualité de fi-  
nerie qui supplée de M. Reverdin dans aussi de divers autres.

M. Bourin devrait donner la préférence aux nationaux sur les  
étrangers de la même sorte. Les travaux de M. Benvenuti pré-  
sentent de grandes lacunes littéraires et dénotent par une grande originalité.  
M. Abauzit a de sa nature quelque chose d'indéfini et de principal  
travaux ne sont pas encore finis. Le choix entre M. Grandjean  
et Reverdin est fort délicat les deux étant de haute valeur. M.  
Grandjean est plus sûr et honore la philosophie de son  
patrie, il donne l'exemple à la tentation de chercher une direction.  
M. Reverdin paraît avoir de son côté des qualités si diverses et si émi-  
nentes, il a un grand don de psychologie. M. Bour-  
in voudrait le voir entrer tout de suite à la faculté comme  
professeur extraordinaire.

M. Peiry se retire en les noms de M. Grandjean et Reverdin. M. Grandjean a la  
très grande qualité d'enseigner et de faire son  
enseignement au Collège et son œuvre



plus compliqué. M. Reverdin, lui-même, inspire le respect par son élévation morale. La question n'est d'ailleurs pas de fermer la porte à l'un ou à l'autre, mais également injuste. Mais peut-on suspendre la barre? Si cela est possible, cette solution est la bonne. M. Gr. aura une grande influence mais celle de M. Reverdin sera plus profonde. M. Seig. présente les deux candidats ex æquo.

M. Bally reconnaît le mérite de M. Ben Rubi comme écrivain, mais croit ce pendant que la barre est certainement à

M. Reverdin et Grandjean. Le dernier a le plus grand mérite à mener de front la formation philosophique et les charges de son enseignement / la culture morale de M. Reverdin est plus générale. Aucun des deux candidats n'a point l'idéal que M. B. se fait de cette chose: l'enseignement de réalités philosophiques sans arrière-pensée ni métaphysique ni théologique. Il regrette de voir M. Grandjean trop engagé vis-à-vis d'un système philosophique particulier et craint qu'il parte d'un certain exclusivisme. Quant à M. Reverdin, M. Bally pense que son extrême prudence le mettra en garde contre toute manifestation de son enseignement moral et théologique. Chacun des deux candidats aura une formation différente, l'un en étendue, l'autre en profondeur. Il paraît à désirer qu'on partage la chaire pour permettre à deux auteurs féconds de se manifester. Si cette solution est impossible, M. Bally optera pour M. Reverdin.

M. Ben Rubi espère la collaboration de M.

Reverdin au cours de l'année. <sup>hélas!</sup> Il se fait donc.

M. Bolleret se prononce pour M. Grandjean.

M. Waser justifie la collaboration de

M. Ben Rubi à la Feuille.

M. Kuntz et François présentent des observations à cet égard.

M. Waser n'est pas partisan de la division de la chaire. La solution n'est pas pratique. Nous devons nous prononcer. M. Waser maintient son suffrage en faveur de M. Reverdin.

M. Seig. déclare son <sup>s. il faut choisir et opter</sup> ~~non~~ <sup>pour M. Grandjean</sup> ~~choix~~ <sup>pour M. Grandjean</sup>.

M. Meunier rappelle qu'il s'agit de nommer  
un délégué; <sup>il est un</sup> et que la préséance de  
deux candidats ex aequo paraît dangereuse.

M. Halphen pense que la tâche même de la  
chambre, très pénible, s'ajoute à la difficulté.

On vote sur la division de la chambre:  
repropos: 4 voix contre 3.

La Famille se prononce pour la candidature  
de M. Grandjean par 4 voix contre 2, et  
2 abstentions.

M. Seignat désigné comme délégué.

Séance levée à 7 h.

Le secrétaire V. Martin

Chari Taylor

Séance du 15 novembre 1915 à 4<sup>h</sup>.  
Présence de M. Werner, Doyen - Vusent MM. Sutz,  
Bally, Muret, V. Martin, de Gru

On décide de commencer par la nomination du délégué par  
la chaire d'Anglais. M. Muret rapporte. Il élimine, faute  
de l'âge, la candidature de M. Berthel. M. Vellman a beaucoup  
travaillé mais pas de la domaine spécial de la litt. anglaise. M.  
Roger a fait preuve de lyrisme technique, les écrits très beaux et très  
un esprit très ouvert et cultivé. Un autre écrit le rapporte di-  
rectement à la litt. anglaise, <sup>très</sup> en fait sur Shakespeare.  
M. Privat & Comtois ne paraissent pas de être sérieux à  
l'enseignement supérieur de la langue & litt. anglaise. Aucun  
de ces cinq candidats ne paraît donc être l'avis de l'ancien Comtois.  
M. Choisy se présente avec une thèse, 2 fois, primées. Am-  
plement et interroge avec brio de l'agilité. Sa préparation  
philologique est moins solide que sa préparation littéraire.  
Son enseignement est peut-être un peu trop comme son œuvre.  
En Tennyson malgré <sup>la</sup> minute de celui-ci sur M. Muret  
reconnait. M. Boncompagni a fait une étude très approfondie  
de l'anglais à 5 points de vue, la syntaxe en particulier.  
Il s'intéresse aux questions pédagogiques & aux questions  
littéraires. D'autre part de l'histoire de la langue & de la  
littérature & littéraires. Philologie, linguistique, pédagogie & his-  
toire. M. B. le recommande à 5 points de vue, malheureu-  
sement il ne vient pas à l'heure. Cela leur a valu des <sup>incon-</sup>ven-  
ients ~~littéraires~~ littéraires, mais cela M. Muret le lui a fait en son  
faveur.

M. Victor Martin rapporte à son tour. Il distingue entre les can-  
didats ayant publié des travaux relatifs à la littérature anglaise & ceux  
qui n'en ont pas à leur actif. Parmi les premiers il met à part M. Com-  
tois dont les publications disent tout une méthode remarquable & une pré-  
cision exacte. Il n'y a pas de concurrents plus directement qualifiés de  
hommes à recevoir. M. Dewille n'en est qu'un. MM. Vellman &  
Privat sont surtout remarquables comme polygraphes. Le second est de plus  
un orateur remarquable mais on peut lui demander si son activité commu-

M. de  
rapport



M. Bourcier a pu se personnellement voir formé à  
 l'œuvre. Mais il n'a pas eu le temps de  
 le faire. Il a été empêché par ses autres occupations. M. Bourcier a fait de  
 la même façon, et c'est pourquoi il n'a pas pu le faire.  
 Son échec n'a rien de personnel, car il n'a pas été  
 orienté suffisamment vers l'œuvre par ses collègues.  
 M. Bonnard a été très scientifiquement intéressé à avoir  
 l'avantage de leur collaboration entre les deux de dans son  
 œuvre et de contribuer au rapprochement des universités  
 romanes.

M. François a été par les liens de la camaraderie avec  
 les 2 candidats. La personnalité de M. Bonnard est plus  
 marquée que celle de M. Choisy qui est un peu anonyme.  
 M. Fr. rappelle l'activité de M. Bonnard dans la cour. Soc. de la région  
 c'est un travailleur et un citoyen qui aura la meilleure influence  
 sur les étudiants.

M. Werns est très embarrassé par la décision entre les deux  
 candidats. Les services rendus par M. Choisy lui paraissent  
 balancer la supériorité scientifique de M. Bonnard. Son  
 sentiment est favorable en faveur de M. Choisy.

M. Muret attire l'attention de la faculté sur l'importance  
 de faire sur M. Bonnard prof. extraordinaire à  
 Lons-le-Saulnier avec H. H. (prof. ordinaire à Joux) avec H. H.  
 M. Bally rappelle <sup>de cours de l'enseignement</sup> M. Bonnard <sup>en il</sup> à venir à enseigner  
 à l'hôtel de la province à Joux.  
 La Faculté désigne M. Muret pour la représenter  
 au sein de la commission.

M. Muret propose que la discussion des candidats à la  
 chaire d'allemand soit renvoyée après qu'on aura <sup>plus</sup> reçu  
 des renseignements sur les connaissances de ces candidats —  
 langue française.

Après discussion la Faculté décide de tenir séance demain  
 dimanche à 15 h.

Séance close à 6 h. 45

Le secrétaire: Lichstein



de grande qualité d'écriture & en même temps de qualité  
littéraires & poétiques de premier ordre. Son activité s'étend à autre  
part pour de lui une figure de premier plan & il est destini  
à ce domaine à joindre un grand rôle. M. B. n'est pas un  
spécialiste en germanistique mais par son enseignement des  
dernières années il a travaillé à compléter les études de ses  
élèves de manière de la langue française & même une imparfaite  
il a une coupe de la langue française & par tous efforts  
il en acquiesce le maximum.

M. Bally <sup>(qui rapporte à son tour)</sup> regrette que M. Schenker ne le soit pas  
présent. Il cite M. Vellmann & compare les 3 autres candidats  
au point de vue de leur formation universitaire. M. Bohner-  
thum se distingue par sa culture classique & philologique, il  
est le moins germaniste des trois, mais de publications nombreuses  
sur ce point. Ses 2 années furent de renseignements sur la philo-  
sophie académique de M. Fraenkel qu'aura M. Kussner & n'est  
uniquement germaniste. M. Bally regrette son absence & dit  
qu'il a vu de formation de son Université romaine ou française.  
M. Bally classe les travaux des 3 candidats & compare  
séparément l'un avec l'autre, les travaux de la litt. all. de  
ceux de la philologie, <sup>(en ce cas qui n'ont pas de rapport avec les études germaniques)</sup> la litt. nationale. Sur la littérature  
en général M. Bally relate les études de M. Bohnerthum sur  
l'épique & sur l'orthographe. Son enseignement est profondément  
philologique & son étude constamment les cadres <sup>du langage & de la langue</sup> de la littérature.  
Les premiers travaux de M. Bohnerthum sont caractéristiques  
elles montrent qu'il n'est pas confiné dans la science  
& c'est ce qui le distingue de ses concurrents. Sa méthode  
d'appréhension est-elle un bien ou un mal? M. Bally ne voit  
aucune trace d'indifférence ou d'activité de M. Bohnerthum,  
il arrive toujours à une puissante synthèse après avoir <sup>cherché</sup> fait  
les matériaux de tous côtés. L'originalité de M. Bohnerthum  
laisse loin derrière lui les autres candidats. Au point de vue  
du style il n'est pas trop original & l'on peut se demander  
si l'originalité consensuelle de son écriture ne sera pas pré-  
judiciable à son enseignement. M. Bally croit qu'il n'est

M. de Gue  
sa soeur po  
de l'aura

jamais s'acheter à la dévotion. M. B. qui est jeune  
saura le clarifier. Il le fera en faveur de M. Bohnenthor.

M. Oltramare exprime son admiration pour M. Fraenkel comme  
surtout pour faire des recherches sur son caractère. Il est persuadé  
que M. Bohnenthor aura une grande prise sur les étudiants  
et saura les enthousiasmer. Il votera en sa faveur.

M. Murer, malgré les indiscutables qualités de M. Bohnen-  
thor, craint qu'il ne <sup>soit</sup> ~~soit~~ pas une préparation suffisante  
en germanique. Pourra-t-il enseigner l'histoire de la langue?

M. Murer signale que M. Bohnenthor a été nommé à deu-  
x fois. Il est normal que le même professeur donne un en-  
seignement aussi important à deux universités différentes.

Enfin M. Murer demande si aucun des candidats est capable  
de enseigner en français. Pour ces différentes raisons M. Murer  
ne votera ni aucun candidat et considère <sup>on devrait</sup> ~~la~~ <sup>la</sup>  
cette tâche trop et cherche ailleurs.

M. François et V. Martin, après avoir entendu les rapports  
de l'un ou l'autre de la même sens qu'eux.

M. Werner fait comme M. Murer des réserves expresses sur  
la capacité de tous ces candidats à enseigner en français.  
Il craint qu'on n'aurait dû chercher un candidat <sup>de langue</sup> ~~français~~.  
Reconnaisant les mérites éminents de M. Bohnenthor  
il demande si il ne faut pas admettre qu'il enseigne en  
allemand, cela aurait peut-être des avantages <sup>pour</sup> ~~pour~~ <sup>M. Werner</sup>  
contraire aux principes soutenus jusqu'ici par ~~les~~.

M. Bally estime qu'il ne faut pas donner à M. B.  
la tâche. Il faut maintenir en une partie de l'enseigne-  
ment ~~soit~~ faite en français.

Après cet échange de vues la Faculté nomme M. Bouvier  
délégué à la Commission

Séance levée à 12h. 20

Le Secrétaire  
Victor Martin

M. de Cune craint que ces candidats  
ne soient pas très qualifiés en allemand  
et allemand



Séance du Samedi 29 novembre à 5 h.  
Présidence de M. Wernier. Présents MM. Muret, Oltramare,  
François, Bally, de Cère, B. Bourrier, Leitz, Melch,  
V. Martin.

Procès-verbal

Chambre V. Angles

M. Oltramare a demandé si l'on a raison de tenir  
les procès-verbaux des discussions sur les candidats aux chaires.

M. Muret constate que deux des candidats approuvés  
par la Faculté sont professeurs à Lausanne. Ceci peut  
présenter des inconvénients. Il propose de les nommer seule-  
ment professeurs extraordinaires afin de ne pas être liés de-  
finitivement.

Reform

M. de Cère appuie; le cumul empêchera ces messieurs  
de prendre part à l'administration de la Faculté ou de l'  
Université.

M. Leitz fait remarquer que l'inscription portant sur des  
chaires ordinaires, il y aurait des difficultés à venir en  
arrière.

M. François ne partage pas les craintes de M. Muret.

M. Muret répond à M. Leitz que la commission de  
l'avis sur la chaire de philosophie a modifié les conditions  
de l'inscription en proposant la création de la chaire.

M. Oltramare ne croit pas qu'on s'aggrave beaucoup  
de puiser chez MM. Buchenmann & Bonnard en les nom-  
mant que professeurs extraordinaires.

de nous

Programme de sem. 5<sup>e</sup> Eté

M. Le Royer donne lecture du programme pour la  
semaine 5<sup>e</sup> été.

Séance Wernier

Il communique à la Faculté une lettre de M. Widmer  
demandant à pouvoir enseigner l'hist. de l'art moderne sans  
le limiter à l'art Suisse. Adopté.

M. François annonce une discussion sur la nécessité d'avoir  
une salle de travail pour les étudiants mais l'obligation  
de passer à l'ordre du jour la fait interrompre.

Soutenance Schuet

La soutenance de thèse de Mme Schuet est fixée  
au jeudi 4 décembre à 2 h.

Les circonstances empêchent l'arrivée du nombre reglé

(impression allemande)

mentane d'exemplaires (mais il y a encore force majeure.  
M. B. Bourvis rend hommage à la persévérance de M<sup>me</sup>  
Schuet. Malgré les plus graves difficultés elle a tenu à braver  
l'indochorax à Genève. L'indulgence de la Faculté sera bien  
placée. M. Oltramare approuve.

M. Werner annonce qu'il a été appelé par l'Université de  
Lyon à prendre part à une soutenance de thèse de philosophie.

La liste des jurés est établie.

M. Werner annonce qu'il assistera jeudi prochain à une réu-  
nion <sup>(de la Faculté romane)</sup> des doyens) la discussion de l'union de la licence. Elle sera  
présidée par le chancelier et l'Université de Lausanne. Cette  
présidence soulève de vives objections de M. Bourvis Oltramare  
et V. Martin.

M<sup>lles</sup> Bally et B. Bourvis voudraient qu'on demande à un  
roi de cette réunion. Elle n'est <sup>qu'une formalité</sup> administrative que d'ordres  
seuls y assisteront.

M<sup>lles</sup> Muret Oltramare et V. Martin ne voient pas de danger  
à ce que M. le doyen assiste à cette réunion pourvu qu'il  
n'engage en rien la Faculté.

M. le doyen répond qu'il prendra en note les renseignements  
sur la nature de cette conférence et après en conseil.

M. Marcel Raymond cand. à la lic. hist. demande  
compréhension au règlement à être l'interrogatoire pour un des  
épreuves orales, à options sur la litt. française et l'histoire  
comme période la Pléiade. Sur prière favorable de M.  
B. Bourvis la demande est accordée.

Le sera l'été à 6 h.

Le Secrétaire  
Vichyquantin

Reforme de la licence

demande Raymond

Séance du Jeudi 4 décembre à 2h.

Boutenance de la thèse de M<sup>me</sup> Ella Schult  
sur Kung sur "Gymnases & l'opinion suisse sur  
l'œuvre de <sup>Gottfried Keller</sup> ~~E. F. Keller~~"

Présidence de M. Werner, doyen. Présents MM. B.  
Bourier, Oltramare, Bally, Leitz, V. Martin & Schen-  
ker. M. le Prof. G. de Reynold, qui doit attaquer  
la thèse, retenu à Berne pour affaires universitaires  
s'en fait excuser.

M<sup>me</sup> Schult défend la thèse. MM. B. Bourier,  
Schenker, Oltramare, Bally, Leitz & Werner  
prennent la parole.

M<sup>me</sup> Schult a été déclarée digne du grade  
de Docteur es Lettres avec les notes suivantes

Thèse 5

Boutenance 5 1/2

Le secrétaire

Nich Martin

ch.  
Schult  
Kursen Jan.

MM. B.

artin & Schen-  
ir attager  
unvonten

B. Bourier  
& Werns

de fraze  
fuir ont

Nomination de professeur  
d'anglais

Séance du Samedi 13 décembre 1919  
Présidence de M. Werns, doyen. Présents MM. Muret  
Bally, Rappand, B. Bourier de Cava Y. Martin, Malche

M. le Doyen donne lecture d'une lettre du conseil d'Etat  
annonçant la nomination de M. L.F. Christy comme  
professeur de langue & littérature anglaise.

M. Muret donne des renseignements sur la séance de la  
Commission de Pénalités qui a précédé cette nomination. <sup>Cette séance</sup>  
~~Il n'a pas eu lieu, elle aurait dû être~~  
~~qualifiée d'ordinaire.~~ Deux des délégués du conseil d'Etat  
n'auraient pas fait connaissance de certains des candidats,  
aucun d'eux ne se rendait <sup>leur</sup> compte de l'importance uni-  
versitaire. <sup>Certains délégués</sup> Ils ont déclaré qu'ils étaient en faveur d'un  
des candidats parce qu'ils ne connaissaient pas l'autre. Une pareille  
manière d'agir est inadmissible et il y a lieu de protester énergique-  
ment auprès du Département ~~contre~~ <sup>contre</sup> l'absence de préparation et l'in-  
compétence des commissaires qu'il a délégués à la commission, M.  
Muret spécifiant que ce n'est pas contre la nomination qu'il  
proteste mais contre l'attitude des délégués du Département dans  
ces particularités. Il propose que la protestation soit faite par le  
bureau du Sénat & qu'on y joigne un vœu en faveur d'une  
modification de la procédure de Pénalités.

M. Bally s'associe aux paroles de M. Muret.

M. B. Bourier est d'accord pour qu'on émette une protestation  
mais ~~qu'elle~~ <sup>doit</sup> elle ne concerne pas l'attitude des délégués et la qualité des  
arguments qu'ils ont présentés. Leur personne & leur compétence  
ne doivent pas être discutées. <sup>Par contre</sup> ~~mais~~ le secret dans lequel leur  
nom est tenu devrait être aboli afin qu'on put les renseigner  
sur le cas qu'ils auront à juger. M. Bourier n'est pas  
d'accord qu'on soule à ce propos la question de la composition  
de la Commission & de la procédure de Pénalités.

MM. Muret, Malche, Rappand & Bally insistent sur la  
nécessité de reprendre cette question de haute importance. Au  
moment actuel de voir bien choisir pour qu'on ne puisse

La personne du titulaire désigné sur un an.

M. le Doyen propose de remettre cette discussion à une séance ultérieure & M. Muret rappelle à ce propos qu'un professeur avait été élu et qu'après années qu'il n'y avait pas de succès.

On décide donc de prier le bureau de protester auprès du Département <sup>Contre</sup> ~~pour~~ l'insuffisante réparation des défectuosités et la mauvaise marche actuelle.

Doctorat honoris causa

M. le Doyen donne lecture d'un arrêté du Conseil d'Etat approuvant la proposition de la Faculté de conférer ~~le~~ <sup>au</sup> Doctorat honoris causa à M. Emile Rivier. M. de Cuvier annonce qu'une soirée sera organisée en son honneur le samedi 20 décembre. Les professeurs de la Faculté y seront conviés.

Demande Olhamare

M. Olhamare demande par lettre qu'un crédit lui soit accordé pour faire exécuter des chaises de projection. Accordé.

Enseignement Jacques Daloz

M. Jacques Daloz a écrit au recteur qu'il enseignait la philosophie qu'il se proposait d'ouvrir à l'Université et qu'il n'était pas théorique mais pratique d'exercice. MM. B. Bouvier & Malche ne voient pas d'obstacle à ce que l'attribution soit accordée, le local pourrait être S.T. H. Ant. Daloz. M. Muret se réserve un compte rendu de la nature de ce enseignement et demande le renvoi à une commission. M. Malche est chargé de donner quelques précisions à la Faculté d'une séance ultérieure.

Demande Schapiro

M. Marc Schapiro demande à subir les épreuves du doctorat en philosophie au commencement de janvier. Accordé.

Partage de la chaire de philosophie

M. le Doyen lit une lettre du Département annonçant que le Conseil d'Etat conformément à l'avis de la Commission est disposé à partager la chaire de philosophie en deux ans de telle façon que les heures & matières soient éparties entre les candidats. <sup>En partant de</sup> En conséquence, ils alternent entre un semestre pendant 4 h. ou donneront-ils chacun 2 h. de cours chaque semestre ?

Sur la demande de M. Muret on discute d'abord la modalité de répartition.

Soub

Les inconvénients de l'alternance sont réglés par MM. Muret, V. Martin, Bally & Malcha et l'on s'est accordé.

M. Werner propose plusieurs intitulés répartis sans les matières d'enseignement de la chaire entre les deux candidats.

MM. Muret & Bally proposent de maintenir l'ancienneté général qui serait commun aux deux chaires, les titulaires s'arrangeraient chaque semestre pour ne pas donner le même enseignement. La liberté absolue des <sup>titulaires</sup> ~~chaires~~ serait ainsi respectée. M. Berrant Bourin déclare qu'il

Tout le monde est d'accord pour que la plus grande liberté soit laissée aux professeurs des nouvelles chaires, conformément aux termes de l'inscription sur laquelle il ont présenté leur candidature, cependant, pour des raisons pratiques, une différence d'intitulés est nécessaire; il en sera proposé par le Conseil d'Etat admette le mode proposé par MM. Muret & Bally d'une des propositions de M. Werner: Philosophie générale & théorie de la connaissance d'une part, Philos. finie & philosophie morale de l'autre donner satisfaction à tout le monde & aux candidats eux-mêmes.

M. Bally se déclare convaincu par ces arguments & retire la proposition. M. Muret la maintient.

La proposition de M. Werner reprise par M. Bourin est adoptée par 5 voix contre une.

Le partage de la chaire est adopté par 5 voix et une abstention.

Le docteur de thèse M. Baudin en fixe au Jeudi 15 Janvier 1920.

Fait à Paris le 7h.

Le Secrétaire

Dichmann

Soussigné Baudin

Séance du jeudi 15 Janvier 1920 à 2h.

L'ordre du jour de M. Werner, Doyen. Présents MM. Bally, Ed. Claparède, Georges Buguer, P. Boret, François V. Martin, Rocardin, B. Bourcier.

M. Charles Baudouin soutient sa thèse intitulée "Suggestion & autosuggestion". Prennent la parole MM. Ed. Claparède, G. Buguer, P. Boret, Werner, Bally, François.

M. Baudouin est déclaré digne du grade de Docteur en lettres avec les notes suivantes :

Thèse 5 3/4

Soutenance 6

Séance levée à 5h.

Le Secrétaire

Vichy Martin

2h.

Présents MM.

et, Grandjean

titulaire

à parole

M. Werau,

Président de

:

Séance du samedi 17 Janvier à 5h.  
Présidence de M. Werau, doyen. Présents MM. François  
Muret, Oltramare, Bally, V. Martin, de Ceu, B. Bourin  
Rondin.

Arrêtés des nominations des professeurs de philosophie et  
MM. Rondin et Grandjean, et de professeur Allemand M. Roth-  
enthart. - M. le Doyen a lu la présence de M. Rondin  
qui assiste pour la première fois aux séances de la faculté.

La liste des textes demandés pour l'examen de licence est lue.

Un seul ms. a été présenté pour le prix Herbach. Le jury  
sera composé de MM. B. Bourin, François et Jules Gagnon.

M. Etn. Pirat a écrit au doyen qu'une chaire de  
langue internationale pourrait être subventionnée par les  
membres de l'Université. Sur l'acceptation. La Faculté avait-elle  
elle des objections à admettre cette chaire?

M. Bally explique qu'il s'agit de la question théorique  
de la langue internationale et non l'implémentation de l'enseignement  
de l'Esperanto.

M. de Ceu fait remarquer qu'un jour le Conseil d'Etat ne  
se prêterait à la création d'une chaire destinée à un titulaire  
depuis très longtemps. Mais un décret pourrait subventionner de façon  
à ouvrir un cours de langue internationale.

M. Bally relate l'intérêt de cet enseignement et la composition  
de M. Pirat la réponse à des objections de M. Muret.

La Faculté accorde à M. Pirat le droit d'enseigner au sein  
de l'Etat comme l'Etat veut sur la langue internationale.

Après l'acceptation d'une chaire officielle la Faculté  
se sent le honorer encore.

M. le Doyen insiste sur la nécessité de liquider rapidement  
la question du rattachement de l'Institut Roumain à l'Uni-  
versité car son directeur M. P. Boret a <sup>refusé</sup> un appel  
présenté par l'Université de Bâle.

La Faculté a déclaré unanimement favorable à la création



d'un Institut de pédagogie à la Faculté des Lettres  
 sous forme de rattachement de l'Institut J. Rouman  
 déjà existant. Elle émet le vœu que M. P. Borot  
 directeur de l'Institut Rouman <sup>appelé à occuper une</sup> ~~soit nommé professeur~~  
 ordinaire de <sup>(à la Fac. des Lettres)</sup> ~~pédagogie~~ et qu'il lui soit assurée une  
 situation matérielle analogue à celle qu'on lui offre  
 à Bath. Elle émet le vœu que la chaire de pédagogie  
 qui existe déjà soit portée de 4 à 6 h.

Séance levée à 7 h. 30

Le Secrétaire

Richard Martin

des Lettres  
J. Rouman  
P. Borot  
occupent un  
intéressant  
sujet en  
même temps  
de pédagogie

Chaire de pédagogie

M. Eliaeh.

Examen de haut  
demande d'élèves

Taxs d'examen

Rendement du programme de  
Licence

Séance du samedi 31 Janvier à 8 h.  
Présidence de <sup>M.</sup> Werner, doyen. Présents MM. Bally, Seitz,  
Muret, de Cize, Bohnenkamp, Grandjean, Ruedin, Oltramari,  
Chodry, V. Martin, B. Bourier, François.

M. le Doyen souhaite la bienvenue à MM. Bohnenkamp,  
Chodry & Grandjean.

Il annonce que l'offre d'une chaire de pédagogie a été faite  
à M. P. Borot qui a accepté. La solution de la question de  
l'attachement de l'inst. Rouman interviendra ensuite mais  
ne présentera pas de difficultés.

Les renseignements fournis par M. Eliaeh des ses têtes univer-  
sitaires ne sont pas encore jugés suffisants et l'Université a  
leur en être encore accordée.

Les examens auront lieu du 22 au 22 mars.

M. Jean Mercier a autorisé exceptionnellement à  
subir les examens complémentaires à la maîtrise l'élève  
qui obtient la note de bachelier en Lettres. A ce propos M. le  
professeur de la maîtrise pédagogique pour obtenir le  
certif. de maîtrise réelle moyennant <sup>certaines épreuves</sup> ~~quelques épreuves~~ complé-  
mentaires.

Le bureau propose de voter de 50 % les droits d'examen  
La taxe du baccalauréat serait portée à 80 frs.

La Faculté décide de s'opposer à l'augmentation des taxes  
du baccalauréat et de la licence. Elle propose 25 francs  
fr. le certif. complém. d'aptitude pédagogique. Elle repousse  
l'augmentation de la taxe du doctorat.

MM. Bally & V. Martin donnent successivement leurs  
éclaircissements sur le rapport qu'ils ont présenté sur le rapport  
de la licence. Le rapport est annexé au présent procès-verbal.

La Faculté adopte les propositions des rapporteurs con-  
cernant le marche de la discussion. L'ordre sera le suivant:

### Révision du programme de la licence

#### Propositions concernant la marche de la discussion

1. La Faculté juge-t-elle opportun de modifier l'état existant ?
2. Dans ce cas est-elle disposée à introduire
  - a) des certificats d'études
  - b) la licence par certificats ?
3. Veut-elle maintenir, à côté du système nouveau, la Licence actuelle
  - a) sans modifications
  - b) avec modifications.
4. Sclolarité.
5. Liste de textes et de champ d'études.
6. Appréciation des épreuves ; prise en considération du travail semestriel.
7. Suppression des éliminations.
8. Epreuves à refaire.
9. Options.
10. Etablissement de la liste des certificats et des types de Licences. Liste des branches principales et des certificats obligatoires pour les Licences avec mention spéciale.

OBSERVATIONS GENERALES ET NOTES JUSTIFICATIVES  
DES DEUX PROJETS DE REGLEMENT DE LA LICENCE ES LETTRES  
présentés ci - après.

---

Les rapporteurs présentent deux projets qui ne s'excluent pas, mais devraient être mis tous deux à l'épreuve jusqu'à ce que la supériorité de l'un soit définitivement démontrée.

Les vues générales qui ont inspiré les modifications proposées sont les suivantes :

Le caractère encyclopédique de la licence actuelle est trop prononcé, le rôle de la mémoire trop considérable. Un examen de cette nature doit supposer une initiation aux méthodes scientifiques, par un effort personnel qui ne porte pas à faux, en tenant compte, dans toute la mesure du possible, des diversités individuelles des candidats.

C'est pour ces raisons que l'on donne une plus large place aux options, et que les travaux d'étudiants entrent en ligne de compte dans l'appréciation.

Les travaux en cours de semestre devraient prendre toujours plus d'importance, parce qu'ils permettent seuls d'apprécier la valeur réelle des candidats. Il faudrait multiplier les occasions données aux étudiants de manifester leur initiative personnelle; et pour cela les travaux dits de conférence, qui ne peuvent pas être très nombreux, ne suffisent pas; des travaux plus modestes peuvent fort bien les compléter dans chaque discipline : ainsi l'explication critique et la traduction de textes est un excellent critère; elles peuvent se faire aussi bien par écrit qu'oralement; dans chaque discipline l'étude directe des documents et des sources s'impose de plus en plus. Elle devrait être

favorisée par la création de salles de travail - bibliothèques mettant à la disposition des étudiants tous les instruments de recherche nécessaires à leurs travaux.

On vise la concentration de l'effort plutôt que la spécialisation; celle-ci présente plusieurs inconvénients, dont le plus sérieux est de limiter les chances d'obtenir des places dans l'enseignement public. Mais il convient d'éviter avec le même soin la dispersion du travail intellectuel; la licence doit perdre son caractère de maturité élargie. C'est pourquoi aussi il ne semble pas désirable d'instituer un examen de culture générale, préparatoire à la Licence; si l'on juge nécessaire l'équivalent de l'année de rhétorique supérieure des lycées français, sa place est au collège, non à la Faculté des Lettres.

Les rapporteurs estiment qu'en général les textes et les champs d'étude imposés aux candidats sont trop copieux pour permettre à ceux-ci de donner leur mesure; la qualité vaut mieux que la quantité : les candidats devraient pouvoir choisir un nombre limité de textes et de champs d'étude dans une liste générale établie une fois pour toutes.

Le grand défaut de tout examen est son caractère aléatoire; on ne saurait assez le réduire; c'est dans ce but qu'on propose l'entrée en ligne de compte des notes de semestre et la suppression des éliminations. On sait à quelles bizarreries aboutit souvent ce régime, et à quels marchandages il donne lieu dans l'établissement des notes; enfin est-il juste que l'échec de certaines épreuves entraîne celui de toutes les autres ?

Nous croyons que les modifications proposées sont en général conformes aux tendances qui se dessinent un peu partout dans l'organisation des études; ainsi dans l'enseignement secondaire le travail de l'année tend à remplacer complètement les examens; à la maturité, aucune épreuve n'est éliminatoire; le candidat refait uniquement celles où il a échoué; là aussi le travail fait au cours des études contrebalance les hasards de l'examen. Enfin l'enseignement secondaire marche lui aussi vers le régime des options.

A l'Université même on peut rappeler que le Séminaire de français moderne établit son examen de capacité sur le travail des étudiants dans toutes les conférences ( art. 24 de son règlement ) aussi bien que sur les épreuves finales, nous croyons que le système des leçons préparées à l'avance, tel qu'il se pratique aux examens du Séminaire ( art. 27 du règlement ) et aux examens de la Licence en théologie ( art. 188 du 4jgl de l'Univ. ) ne donnerait que de bons résultats.

Nous serions reconnaissants à nos collègues de bien vouloir nous faire part de leurs observations par écrit avant la discussion en Faculté; il semble désirable que cette discussion porte sur les questions de principe, et que les détails d'organisation soient confiés aux professeurs, réunis en sous-commissions en travaillant individuellement.

Ch. Bally.      V. Martin.

PROJET de REGLEMENT  
de la LICENCE ES LETTRES en DEUX EXAMENS.

=====

§ 1. Les candidats à la Licence ès Lettres doivent être immatriculés dans la Faculté des Lettres. Sont admis à se présenter : les bacheliers ès Lettres de l'Université de Genève; les étudiants qui ont obtenu le certificat de maturité de la section classique ou de la section réelle du Gymnase de Genève; les étudiants qui produisent des titres équivalents.

§ 2. Pour obtenir le grade de Licencié ès Lettres, on doit subir dans deux sessions distinctes deux examens successifs comportant chacun des épreuves écrites et des épreuves orales.

§ 3. Un examen est subi avec succès si la moyenne des épreuves écrites et orales réunies n'est pas inférieure à 4 ( maximum 6 ). Si cette moyenne n'est pas atteinte, le candidat subira à nouveau les épreuves où il a obtenu une note inférieure à 4. Si deux épreuves sont affectées d'une note inférieure à 2, l'examen doit être refait en entier.

Les épreuves à refaire ne peuvent être subies dans la même session que le second examen.

§ 4. Pour être admis au premier examen, les candidats doivent justifier de deux semestres au moins d'études régulières à la Faculté des Lettres ou d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur ces équivalences.

§ 5. Sauf autorisation spéciale, le second examen doit être séparé du premier par un intervalle de quatre semestres au moins d'études régulières à la Faculté des Lettres, ou d'études jugées équivalentes par le Bureau sur préavis de la Faculté.

§ 6. Le premier examen se compose des épreuves suivantes :

Epreuves écrites.

- 1) Une version latine ou une version grecque au choix du candidat.
- 2). Une dissertation préparée 24 heures à l'avance sur un sujet de littérature française, ou d'histoire générale, ou d'histoire de la philosophie, au choix du candidat.

Epreuves orales.

- 3). Explication d'un texte français.
- 4). Explication d'un texte latin, ou grec, au choix du candidat.
- 5). Explication d'un texte philosophique.
- 6). Une interrogation sur l'une des branches mentionnées sous 2), à l'exclusion de celle que le candidat aura choisie pour l'épreuve 2).
- 7). Une traduction à livre ouvert d'un ouvrage de critique ou d'histoire écrit en allemand.

§ 7. Pour les épreuves 3) à 6) on établira des listes de textes <sup>en latin ou en grec</sup> et des listes de champs d'étude parmi lesquelles le candidat pourra choisir. ( Voir les programmes des Licences de la Faculté des Sc. Ec. et Soc. )

§ 8. Les candidats à la Licence des Lettres classiques sont tenus de choisir pour l'épreuve 4) la langue qu'ils ont écartée pour l'épreuve 1).

§ 9. Dans l'appréciation de toutes les épreuves le professeur tiendra compte des travaux présentés par le candidat au cours de ses études à la Faculté.

§ 10. Pour les candidats n'ayant pas fait d'études régulières à la Faculté, les notes d'examens entrent seules en ligne de compte et la matière des épreuves 3) à 6) n'est pas limitée par les prescriptions de l'art. 7.

§ 11. Le second examen se compose d'épreuves écrites et d'épreuves orales dont le détail dépend de la mention choisie par le candidat.



Epreuves écrites.

- 1) Une dissertation.
- 2) Un commentaire explicatif et critique d'un texte, avec ou sans traduction selon la nature du texte.
- 3) Un thème ou une version.

Epreuves orales.

- 3) et 4) Deux interrogations sur deux disciplines désignées par le candidat parmi celles qui ont un rapport étroit avec la mention choisie.
- 5) et 6) Deux interrogations sur deux autres disciplines enseignées à la Faculté.
- 7) Facultativement, le candidat peut demander à être interrogé sur des matières enseignées dans d'autres Facultés, si la Faculté des Lettres juge que ces matières ont un rapport suffisant avec l'examen.

§ 12. L'organisation et l'appréciation des épreuves du second examen sont réglées de la même façon que celles du premier, conformément aux articles 3, 4, 7, 9, 10. Toutefois, pour chacune des interrogations prévues sous 7) la moitié des notes obtenues est ajoutée, quand la note dépasse  $4 \frac{1}{2}$ , au résultat des épreuves réglementaires. ( Art. 97 du règlement de l'Univ. ).

§ 13. La Faculté dressera la liste des mentions du second examen, dont le titre sera ajouté à celui de Licence ès Lettres.

On peut prévoir les mentions suivantes ( à titre d'ex-

emples ) :  
Langues et littératures classiques,  
langue et littérature française,  
langue et littérature allemande,  
langue et littérature anglaise,  
linguistique générale et langues romanes,  
linguistique générale et langues indo-européennes,  
histoire,  
philosophie,  
sciences morales.

PROJET de REGLEMENT  
des EXAMENS de CERTIFICATS  
et de la LICENCE ES LETTRES par CERTIFICATS.

— 2 —

## A. DES CERTIFICATS

1. Chacune des disciplines enseignées à la Faculté des  
Lettres fait l'objet d'un certificat d'Etude.

La Faculté établira la liste des certificats qu'elle confère. Certaines disciplines pourront être groupées pour donner lieu à un certificat ou ne constituer que des demi-certificats, p. ex. les sciences auxiliaires de l'histoire et de la philosophie comme l'épigraphie, la paléographie, l'archéologie, la papyrologie, etc.

2. L'examen conduisant à l'obtention d'un certificat est ouvert à toute personne ayant suivi pendant deux semestres

1) au moins l'enseignement de la Faculté des Lettres. Le candidat devra fournir la preuve qu'il a été inscrit à 6 h. de cours par semestre au minimum et qu'il a pris une part active chaque semestre à 2 conférences se rapportant à la discipline dont il désire obtenir le certificat.

1) Ce nombre est réduit à 1 pour les porteurs de diplômes désignés à l'art. 7.

3. Pour obtenir un certificat on doit subir un examen  
comportant deux épreuves écrites et deux épreuves orales.

La nature de ces épreuves variera suivant les disciplines; elles ne peuvent être fixées que par les professeurs

compétents. Il paraît désirable 1) que le nombre des épreuves soit le même pour chaque certificat, 2) que pour une des épreuves écrites le sujet soit indiqué au moins 24 heures à l'avance, 3) qu'une des épreuves orales consiste en un exposé d'une question proposée à l'avance et suivie de discussion. On établira des listes de textes et des listes de champs d'étude parmi lesquelles les candidats feront leur choix.

4. Un mois au moins avant la session dans laquelle le candidat a l'intention de se présenter aux épreuves d'un certificat, il indiquera par écrit au doyen, les textes et les champs d'étude sur lesquels il désire subir les épreuves.

5. La valeur de chaque épreuve est appréciée par une note, le maximum étant 6. Si l'une des notes est inférieure à 2, ou si deux notes sont inférieures à 3, le certificat ne peut être accordé. Le candidat est admis quand la moyenne de ses notes atteint 4. Si la moyenne générale est inférieure à 4, les épreuves ayant obtenu un chiffre supérieur à  $4\frac{1}{2}$  restent acquises au candidat; les autres épreuves devront être subies à nouveau dans la session la plus rapprochée. En aucun cas on ne pourra subir dans la même session les épreuves à refaire et celles d'un nouveau certificat.

Chaque professeur apprécie par une note d'ensemble les travaux que le candidat lui aura présenté aux conférences pendant le semestre. Cette note sera combinée avec celle des épreuves de l'examen.

6. Il n'est pas admis de se présenter dans une même session à l'examen de plusieurs certificats. La prise de certificats successifs ne peut être faite qu'à intervalles de 2 semestres d'études universitaires, telles qu'elles ont été définies à l'art. 2. Toutefois les détenteurs de titres énumérés à l'art. 7 sont au bénéfice de dispositions spéciales. ( Voir Art. 2 & 8 ).

B. OBTENTION du GRADE de LICENCE ES LETTRES  
=====  
au MOYEN des CERTIFICATS.  
=====

7. Les détenteurs du baccalauréat ès lettres de l'Université de Genève, du certificat de maturité de la section classique ou de la section réelle du Gymnase de Genève, ou de titres jugés équivalents par le Bureau du Sénat sur le préavis de la Faculté peuvent obtenir le grade de licencié ès lettres sur présentation au doyen de quatre certificats d'Etude dont 3 au moins auront été obtenus à l'Université de Genève conformément aux dispositions des articles 1 à 6.

8. Ces certificats devront avoir été obtenus successivement dans des sessions différentes séparées les unes des autres par au moins un semestre d'études universitaires selon la définition de l'art. 2.

Si la Faculté institue des  $\frac{1}{2}$  certificats on pourra se présenter dans une même session aux épreuves de 2 d'entre eux.

Pour laisser plus de liberté au candidat on pourrait aussi se borner à fixer le nombre minimum de semestres au cours

desquels les 4 certificats devront avoir été pris, 4 par exemple, en spécifiant qu'on ne pourra en postuler plus de 2 dans une même session.

9. Le choix des certificats est laissé au candidat.  
Toutefois la Faculté confère le grade de licencié avec mention spéciale : lettres classiques, modernes, etc. aux candidats qui présenteront les combinaisons de certificats suivantes:

La Faculté établira ces types de licence en tenant compte de l'ancien programme, elle pourra les multiplier. Il serait à désirer que ces licences soient reconnues par l'Etat comme qualifiant leur porteur sur l'enseignement des matières désignées dans le sous titre et les établissements d'instruction secondaire à Genève et si possible en Suisse.

L'ordre dans lequel les certificats sont pris est laissé au choix du candidat.

10. Pour les licences sans mention spéciale le candidat est autorisé à prendre un certificat dans une autre faculté que celle des Lettres ( pour autant que la Faculté en question possède le régime des certificats ) après avoir fait agréer son choix par la Faculté des Lettres.

Il serait désirable qu'une entente ait lieu à ce sujet entre les différentes facultés et qu'elles établissent chacune la liste des certificats qu'elles confèrent.

Dans certains cas on pourra admettre qu'un plus grand nombre de certificats soient pris en dehors de la Faculté des Lettres. Ces cas devront toujours être soumis à l'assentiment de la Faculté des Lettres.

ant ?

nce

1 La Faculté se déclare <sup>d'une manière formelle</sup> disposée à modifier l'état existant.

Séance à 7h.

Le Président

Martin

M. Sch

M. Bo

M. R

Se maine

M. de

Programme

2<sup>e</sup> Chan

t. 189.

M. Schapiro

M. Bohnenkamp

M. Rössler

demande d'étudiant

M. de Bude

Programme de la licence

2<sup>e</sup> Chaire de pédagogie

Séance du 7 Février 1920 à 5 h.  
Présidence de M. Werner, Doyen. Présents MM. Muret,  
Rosenfeld, B. Bouvier, de Caze, Leitz, Bally, J. Mathé,  
Christy, Okuniewicz, Grandjean, Malche.  
M. Schapiro a échoué à l'écrit de l'examen de doctorat  
en philosophie.

La Faculté autorise M. Bohnenkamp à donner tous  
jours en allant au semestre d'été.

M. Rössler possesseur du diplôme de l'École Supérieure  
de Commerce de Budapest sera immatriculé sans frais à  
la licence s'il fournit la preuve qu'il a eu un examen com-  
plémentaire de latin et sera immatriculé à la Faculté de  
philosophie de Budapest, section de lettres.

Un candidat au baccalauréat, porteur de la maturité prus-  
sienne demande à être exempté de l'épreuve d'Allemand. La  
Faculté n'a pas d'objection formelle.

M. Bournier propose que la Faculté félicite M. de  
Bude <sup>qui a omis de s'inscrire à la Faculté</sup> pour la publication du 2<sup>e</sup> Vol. des discours de Dion  
Chrysostome. Adopté.

La Faculté décide que dans les discussions les nouveaux pro-  
fesseurs qui n'ont pas encore commencé leur enseignement  
auront voix délibérative.

La Faculté est d'accord à introduire la licence par  
certificats.

La Faculté décide de maintenir à côté du système  
nouveau la licence actuelle avec modifications.

La discussion est interrompue par l'arrivée de la  
2<sup>e</sup> chaire de pédagogie. Le Conseil d'Etat demande le passage  
de la Faculté sur ce point. <sup>Ainsi il n'y a pas d'exposé de M. Malche</sup> La Faculté unanime donne un  
avis favorable à la division de la chaire actuelle de pédagogie  
avec appel de M. Pierre Boudet à la nouvelle chaire. Elle  
propose d'intituler la chaire actuelle "Science de l'éducation  
et hist. de la pédagogie" et la nouvelle chaire "Science de l'édu-  
cation et pédagogie expérimentale".

Séance close à 7 h. 45. La séance  
J. Mathé



Séance du 14 Février 1919 à 17h.

Présidence de M. Werner, doyen. Présents MM. B. Bou-  
nier, Leitz, Bally, V. Martin, Muret, Roudin, Ot-  
tramari (excuse M. de laue & Chilly, Malche)

M. Bohnenst

Lecture de M. Bohnenst annonçant qu'il donnera  
de la bon d'ouverture en français & qu'à partir du 2<sup>e</sup> le-  
çon il fera un cours en français.

M. Faur

2<sup>e</sup> Chaire de

Options

La Faculté adopte l'option de M. Joseph Cuenter de  
le 2<sup>e</sup> Ex. de la li. & lettres (claniques).

Credits

M. B. Bouvier propose que le crédit les cours & con-  
férences de 1919 & excellent 1920 soit attribué à la  
Chaire de l'Université de Français moderne & des cours de  
vacance dont la situation est difficile depuis la guerre. Les hono-  
raires de maîtres & professeurs ont dû être diminués.

Programme

Programme de l'année

La Faculté décide d'allouer plus 2000 à la Chaire de  
l'Université & des cours de vacance sur les sommes qui elle a eues  
chez les boursiers.

M. Leitz signale certains dangers du système des certi-  
ficats. Il craint que les porteurs de certificats <sup>isolés</sup> ne soient par-  
fois préparés aux licenciés, mais on pourrait y parer par  
la radiation des certificats. Dans cette hypothèse les certificats  
ne pourraient être pris qu'en vue de la licence.

Il est répondu à M. Leitz que la suppression des certificats  
isolés empêcherait le passage de étudiants d'une Université à l'  
autre & ne donnerait pas satisfaction à ceux qui désirent ob-  
tenir une sanction de leurs études sans pouvoir jusqu'à présent.

Quant à la confusion entre licenciés & porteurs de certificats  
isolés il appartiendra à la Faculté d'y parer en informant  
les pouvoirs publics.

Scolarité. La Faculté décide après discussion que, pour  
la licence en deux semestres les candidats pourront sou-  
mettre à la 1<sup>re</sup> partie après 2 semestres d'étude au minimum  
et que la 1<sup>re</sup> partie devra être séparée de la seconde par 2  
semestres d'étude au minimum.

L'acte fini à 17h15.

Le Secrétaire V. Martin

Stano de 21 Febr 920 a. S. L.

Présidents M. H. Werner Doyle, Présents MM. Leitz, Bally,  
Muret, V. Martin, Borgeaud, Reverdin, B. Bouvier, Obaman,  
Malche, François

Les options de M. Fane candidat au Doctorat et ph.d.  
pour son adoption

Le Conseil d'Etat a approuvé les <sup>deux</sup> ~~travaux~~ <sup>travaux</sup> annexes  
de l'rapport propre par la Faculté. Elle se réunit comme d'habitude  
la Commission de finances M. Bernard Bourcier.

La Faculté ~~se~~ décide de maintenir le statut Quo en ce qui concerne la liste de texte.

Pute en considération du travail fait pendant les semestres. La  
 proposition de M. Leitz s'apprécie par un chiffre l'ensemble  
 du travail effectué aux conférences par les candidats et de  
 le combiner avec la note obtenue à l'examen, celle-ci comptant  
 pour  $\frac{2}{3}$  et la première pour  $\frac{1}{3}$  est repoussée mais la majorité  
 en faveur de la Pute en considération du travail semestriel  
 de conférence pour l'établissement des notes V. examen & à la  
 mention de la chose d'un article du règlement dont la vi-  
 sion est à faire.

Lettere scritte a 74 25.

Ac Secretari

Richly on the

Séance du Samedi 28 Février 1920 à 5h.  
Présidence de M. Werner, Doyen. Présents MM. Bally,  
de Brie, Feitz, Grandjean, V. Martin, Othamare, Choisy  
Malche

Docteur Philos. Burian

Les épreuves écrites du doctorat en philosophie de M. Burian  
sont fixées du 8 au 12 avril. Le Professeur de Philosophie  
statueront sur les options.

Séminaire de Mars

Les examens de la session de Mars auront lieu  
du 11 au 19.

Programme de la licence

Après discussion il a été décidé de ne pas supprimer la car-  
rière éliminatoire de épreuves écrites de la licence mais en  
cas d'échec à l'oral, l'examen écrit verra acquies. ~~Il n'y~~  
~~pourra manquer de matière écrite en grec.~~ La question de  
la modification du nombre & de la nature des épreuves de la  
licence en deux semestres reste ouverte.

Séance terminée à 7h.

Le Secrétaire V. Martin

Programme

Séance du Samedi 6 Mars à 5 h.

Président M. Werny, Doyen. Présents MM. Bally, Oltramare, de Cene, Kaled Muret, V. Martin, Reverdin, François,

Le Doyen annonce le décès de M. Durilland, professeur honoraire.

M. Höpfig parlera lundi à 4 h. à l'Ante sur "Les idées directrices du 19<sup>e</sup> S."

Arrêté du Conseil d'Etat nommant M. Pierre Bost aux fonctions de professeur de "Leçons de l'Education & pédagogie expérimentale".

Les autres Facultés ayant adopté la proposition du bureau concernant l'augmentation de 50 % des taxes d'examen la Fac. de Lettres décide de ne pas maintenir son opposition. Pour le baccalauréat complet la finance sera de 100 fr., les porteurs du certificat de maturité clauque ne payant que 50 fr. Le certificat pédagogique sera maintenu à 25 fr.

Mr. Muret propose de séparer le droit d'examen du droit de Diplôme. Mr le Doyen en charge l'en part au bureau.

Epreuves à refaire. La Faculté décide en principe que lorsque la moyenne de 4 n'aura pas été atteinte le candidat n'aura <sup>(pas)</sup> à refaire ~~les~~ les épreuves ayant obtenu au moins la note <sup>(à fixer)</sup> 2. Les épreuves dont la note sera inférieure à un certain minimum devront être refaites à nouveau même si la moyenne de 4 est obtenue pour l'ensemble de l'examen. La Faculté fixera ultérieurement les chiffres extrêmes.

Séance à 7 h 15

Le Secrétaire

Vicomte

Programme de la licence

Séance du 13 Mars 1920 à 4 1/2 h.

Présidence de M. Werner, Doyen. Présents MM. Bally, Seitz, V. Martin, Oltramare, St. Gue, B. Boursier, Grandjean, M. Chossy.

Règlement des Examens

M. le Doyen présente à la faculté un projet de règlement des examens rédigé par la Faculté des Sciences économiques et sociales et du Legal elle-même l'avis des autres facultés. Le règlement, destiné à fixer les franchises, les lieux, les heures critiques de MM. Bally, Seitz & V. Martin. M. le Doyen exposera aux auteurs du projet l'opinion de la Fac. des Lettres.

Programme de l'année

Sur la proposition de M. Oltramare on décide de discuter les modifications à apporter aux épreuves de la licence sur la base de l'ancien règlement. La Faculté décide de maintenir  
1° la dissertation française sur un sujet emprunté à l'histoire de la litt. française de 1550 à 1850,  
2° la version latine.

M. V. Martin propose l'adjonction d'une troisième épreuve écrite sous forme d'une version grecque ou latine choisie dans les classiques, ou d'une langue moderne par le candidat à l'usage moderne. Cette proposition est repoussée.

M. Grandjean propose d'instituer une troisième épreuve écrite qui sera une dissertation sur un sujet d'histoire ou d'histoire de la philosophie au choix du candidat. Cette dissertation remplacerait l'interrogation sur la discipline choisie. Cette proposition est repoussée.

M. Seitz propose la maintien des 2 épreuves écrites actuelles mais en supprimant leur caractère éliminatoire. Cette proposition est repoussée.

Séance à 7 h.

Le Secrétaire

Vicki Martin

Séance du mercredi 17 mars à 4 1/2 h.

Présidence de M. Werner, doyen. Présents MM. de Gru  
Muret, Bally, V. Martin, Bourin, Seiz, Doegen, Christy, O-  
Tramane, Herstein.

M. Doegen annonce le décès de M. Diezauer, doct.  
honoris causa de notre faculté.

M. Pierre Brugnot est autorisé à subir les épreuves  
du certificat présofistique au mois de Juin.

Voulez de la Commission interuniversitaire - La Faculté adopte le vœu de la Commission interuniversi-  
taire tendant à faire coïncider la fin du semestre d'hiver  
avec la fin du mois de Février.

Proposition de Calicau

M. B. Bourin propose pour alléger le premier examen  
de licence de le réduire à 4 épreuves écrites qui se-  
raient 1) dissertation française, 2) une version latine, 3)  
une dissertation sur un sujet d'hist. ou d'hist. de la philos.  
à la fois au choix du candidat, 4) une version grecque ou d'une  
langue moderne. La proposition est approuvée.

M. Bally propose de conserver les deux épreuves écrites  
actuelles en y adjoignant une dissertation sur un sujet d'his-  
toire ou d'histoire de la philosophie. Au oral le candidat au-  
rait à répondre sur celle de ces deux branches qu'il n'a pas  
choisi pour l'écrit. L'examen oral comporterait en outre  
l'interprétation d'un texte que on en langue moderne.

M. V. Martin fait remarquer que ce qui change le premier ex-  
amen de licence sont les interprétations d'histoire et d'histoire de la  
philosophie pour le champ est extrêmement étendu. Le motif  
indispensable de la réduction.

Après discussion la Faculté décide en principe favorable à  
cette réduction. MM. les professeurs indiqués sont chargés d'étu-  
dier les moyens de la réaliser et de faire à la Faculté des pro-  
positions à ce sujet.

Faites vœux à 7 h.

Le Secrétaire

V. Martin.

Séance du Samedi 24 Avril 1920 à 12 h  
 Présidence de M. Werner Dreyer. Présents MM.  
 Othmann, Mohr, Boret, Seitz, St. Am, V. Othmann  
 Martin, Muret, B. Bourin, Bally, Chisq, R. Rodin  
 Résultat des Examens de Mars.  
 Baccalauréat en Lettres. M. Jean Mercier obtient  
 le diplôme.

Licence en Lettres. 2<sup>e</sup> Examen: Lettres classiques  
 M. J. Cuendet obtient le diplôme.  
 U. Ruedi échoue à l'écrit.  
 2<sup>e</sup> Examen. Lettres modernes. M. Wenger obtient  
 le diplôme.

Certificat pédaagogique. M. Eug. Witter et  
 Bernheim obtiennent le diplôme.

### Suppléant des Cours

M. André Othmann suppléant de M. Seitz n'a  
 pu par ses occupations suppléer M. Seitz au le-  
 mestre V<sup>e</sup> Eté. Il sera remplacé par M. Paul S. Man-  
 tin. MM. Ed. Naville, Deonna et Baudouin n'ont  
 pas leur cours au semestre d'hiver prochain.

M. Dreyer donne lecture du programme du se-  
 mestre d'hiver prochain.

M. Seitz annonce qu'il reprendra au semestre pro-  
 chain son cours d'hist. ancienne contemporaine  
 et sera suppléé par l'hist. ancienne par M. H. Spohn.

M. Ch. Boyceand sera suppléé par M. William  
 Martin par l'hist. nationale.

Pr<sup>re</sup> enseignant pratiquant de l'allemand le  
 commandeur de M. Kasper arrive à son terme. La  
 Faculté propose au département de le renouveler.

M. P. E. Martin demande l'autorisation de faire à  
 titre de privat d'ant une conférence aux arches d'  
 Etat. La Faculté en a accordé.

### Lévy Siller

M. le Directeur de la Bibliothèque a fait savoir qu'  
 une somme de 600 frs est allouée, intégralement, d'un legs Siller

1920 à 1921  
 . Pukats MM.  
 St Cam, V.  
 Chisy, R. Rodin  
 Merci d'abord  
 clariques  
 Engr obliat  
 . Hilt  
 M. Seiz n'a  
 . Seiz au la-  
 Paul. S. Man-  
 Dir n'aurait  
 lami.  
 mm d'inf-  
 Semestre pro-  
 empain  
 M. H. Sponna  
 M. William  
 demand le  
 terme. Le  
 de l'heure de  
 l'ori de faire à  
 x arches d'  
 i savoir qu  
 l'op Silber

Orde du jour des prochains  
 Séances

ont été attribués à la Faculté de Lettres sont attendus  
 les propositions. La faculté délibérera de ces propositions  
 Séances.

La Faculté décide de légiférer d'abord la question  
 del' du titre de professeur préparé ensuite à la  
 discussion de la licence par anticipats. Ensuite on  
 reprendra la discussion de la forme du programme  
 actuel.

M. Boret expose que l'Institut Roumain est un de-  
 grèvement d'un type nouveau faisant le pont entre la  
 tradition scolaire et la recherche scientifique universitaire.  
 Il ne s'agit pas pour ce rapprochement d'ajouter au  
 programme quelques conférences nouvelles. Cet Institut de-  
 vrait avoir une certaine autonomie et pouvoir réunir  
 des professeurs et stagiaires de l'enseignement primaire  
 et étudiant de la Faculté.

M. Muret demande si la Commission directrice de l'Ins-  
 titut ne devrait pas être composée de tout le corps enseignant  
 plutôt que d'un nombre restreint de personnes. M.  
 Bally appuie. M. Boret reconnaît l'avantage d'une  
 collaboration de tout le corps enseignant à la gestion de  
 l'Institut. Une Commission restreinte pourrait traiter  
 les plus rapidement la réalisation du rattachement  
 l'Institut à la Faculté. A côté d'elle on pourrait créer  
 un conseil plus vaste.

M. Oltramare suggère l'établissement d'un comité de gestion  
 restreint pour la responsabilité en bien définie.

M. Seiz voudrait la combinaison d'un comité res-  
 treint et d'un conseil de personnel enseignant.

M. B. Boret propose d'ajouter <sup>(aux dispositions concernant la direction (la p. 5))</sup> elle (la  
 Commission) convoquera le corps enseignant en assemblée  
 au moins une fois par semestre les décisions sur les  
 décisions de l'Institut. Adopté.

Séance terminée à 11h.  
 Le secrétaire Victor Gauthier



Séance du Samedi 1 Mai 1920 à 5 h.

Présidence de M. Werner doyen. Présent MM. Bover, Bally, Chiray, François, V. Martin  
Excuse M. Othmann

Suppléant de M. Litz

Le département est en accord sur l'attribution à M. H. Storma de la suppléance de M. Litz en la cours et la conférence d'histoire ancienne au sem. Thiers 1920-21 conformément au vœux de la Faculté.

Echange de maîtres anglais.

M. Chiray expose brièvement un projet d'échange de maîtres - assistants de langue anglaise entre la Suisse et la France (Bulagne). Le système proposé fonctionne déjà à Lausanne.

Le poste de maître professeur anglais étant déjà pourvu à Genève ~~on~~ <sup>on</sup> le pourrions avoir recours à cette institution qui laisser le poste deviendrait vacant. Mais la Faculté est en accord en principe avec les propositions du projet. M. Chiray se charge de rester en contact avec les auteurs du projet.

Lesso J. J.

Pour l'emploi de tit ou partiel du bsp Jeller M. Chiray propose l'achat de la Bibliothèque de M. Mottet qui a enseigné à la Faculté. Celle-ci se déclare pleinement d'accord.

Institut J. J. Rouman

La discussion du rapport concernant le rattachement de la nomenclature en décide de réviser les bases pour l'Institut J. J. Rouman à la Faculté en appui de cours par ~~chaires de conférences~~.

Un certain nombre de modifications et additions sont introduites au texte.

Lausane le 1<sup>er</sup> mai 1920.

Le Secrétaire. M. Martin

Séance du Samedi 8 mai 1920 à 5 h.

Présidence de M. Werner, doyen, présents MM. Oltramare, Boret, Bohner-Herr, Bally, V. Martin, de Cœur, Christy.  
Excusés MM. B. Bourier & Leih.

A propos de la préparation des maîtres de l'enseignement secondaire M. Oltramare estime que ces futurs maîtres devraient recevoir les leçons de spécialités des branches qu'ils auront à enseigner plutôt que de conférences de pédagogie qui n'ont pas la pratique de ces disciplines, et que distinguer qu'ils soient. M. Oltramare voudrait que l'on fit appel à ces spécialistes pour certains leçons de didactique.

M. Boret est d'accord pleinement d'accord. Il veut faire appel à ces spécialistes selon une méthode à trouver pour la préparation des maîtres secondaires.

La discussion terminée MM. Boret & Werner sont chargés de condenser le rapport en tenant compte des modifications apportées et le présenter au Bureau.

La Faculté décide de ne admettre à l'examen d'un certificat que les étudiants immatriculés.

M. Muret voudrait qu'on exigeât au moins 3 semestres d'études universitaires <sup>avant d'être admis à l'examen</sup> pour la ~~présentation~~ <sup>présentation</sup> d'un certificat.

M. Oltramare <sup>C'est un scolarité minimum d'un semestre</sup> soutient le point de vue des rapporteurs, demande qu'on exige plein titre & responsabilité aux candidats, il suffit que l'on soit difficile aux examens pour écarter les incapables.

M. Muret propose qu'on s'occupe d'abord de la constitution des certificats par venir ensuite à la scolarité.

Il annonce qu'il propose l'institution d'un examen <sup>liminaire</sup> ~~préliminaire~~ qui constituerait un certificat lequel devrait être pris avant les autres & servir d'ajournement pour les candidats aux licences avec mentions <sup>spéciales</sup>.

Jeune lève à 7 h. 15

Le Secrétaire V. Martin

Séance de Samedi 15 Mai 1920.

Présidence de M. Weyss, Doyen. Présents MM. Muret, St Oue, Bally, V. Martin, Bohrenthust. B. Bourier, <sup>Bort</sup> ~~Bort~~.

Finances. yagers

M. le Doyen donne lecture du projet de règlement des droits d'examens distinguant les droits d'examens, de droits de graduation conformément à la proposition faite au Sénat par M. Muret.

M. Edouard Harille

M. le Doyen communique à la Faculté un lettre de M. Edouard Harille <sup>(a été par la même d'ap)</sup> annonçant qu'il a présenté la démission au Conseil d'Etat et exprimant les regrets de quitter l'Université. M. le Doyen écrit à M. Ed. <sup>Harille</sup> au nom de la Faculté, de plus il propose d'organiser à la fin de semestre une manifestation en l'honneur de M. Harille <sup>ou proposer également la nomination comme</sup> ~~professeur honoraire~~ <sup>professeur honoraire</sup>. Sur la proposition de M. B. Bourier M. le Doyen en charge de voir si cette manifestation ne pourrait être liée au dîner des Académiciens.

Pour la succession de M. Harille & la question connexe de la chaire d'histoire de l'Art une commission formée de MM. St Oue, Bally & Bohrenthust est chargée de présenter un rapport.

Chaire de civilisation italienne

M. Muret rappelle à ce propos que la demande de création d'une chaire de civilisation italienne en Italie n'a pas eu de suite. Il faudrait le rappeler au département. M. B. Bourier voudrait que cette chaire comportât un nombre fixe d'heures que le professeur occuperait comme à la lui correspondait. M. le Doyen soumettra cette suggestion au bureau & au département.

Programme de la licence

M. le Doyen communique à la Faculté un ancien projet de règlement de la licence par certificat élaboré par une commission de la Faculté des Lettres de Heidelberg & que celle-ci doit prochainement faire connaître à la Faculté de Genève.

M. Weyss propose d'élaborer des projets de licence par certificat en partant des types de licence existant actuellement. Cette proposition est combattue par MM. Muret & Bernard Bourier qui demandent, conformément aux propositions des rapporteurs, que l'on définit d'avance

les certificats sont en ce moment complètement de l'option de l'option en matière actuellement.

A titre d'exemple, M. V. Martin expose la constitution du certificat de fin de l'enseignement. Il comprendrait 2 épreuves écrites, un thème et une dissertation et à l'oral l'explication de plusieurs textes. La scolarité minimum serait fixée à l'expiration de l'année d'un semestre.

Le minimum d'un semestre est combattu par MM. Muret, Werner et de leur qui craignent que les étudiants se précipitent trop tôt et ne tiennent pas assez fermement aux méthodes universitaires au moment où ils prennent leur premier certificat.

En faveur de l'unanimité est soutenu par MM. B. Boursier, Bally et V. Martin. D'après la pratique il est peu probable que les étudiants reculeront jamais devant un certificat en un semestre, la difficulté de l'examen le retardera mais il leur permettra de continuer leur étude.

Afin de connaître la discussion, M. V. Martin propose que chaque professeur soit invité à préparer des projets de certificats correspondant aux disciplines qu'il est chargé d'enseigner. Ces projets seront présentés et examinés dans une prochaine séance. Il ne peut être envisagé que la mesure de fin de l'enseignement soit divisée en plusieurs pour pour former des licences.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et l'ordre du jour est fixé à 17h.

Le secrétaire V. Martin

Séance du Samedi 22 Mai 1920

Présence de M. Werner, doyen. Présents MM. Bohnenblast, Muret, Bredin, François, François, de Oue, Bally, V. Martie

M. Édouard Karik

La Faculté vote à l'unanimité la proposition de faire nommer M. Édouard Karik professeur honoraire. La suggestion de profiter du titre de docteur académique pour faire une manifestation est l'honneur de M. Karik. Il n'a pas été après le bureau, la faculté organisera donc un dîner à la fin du semestre.

Élection du doyen

M. Werner annonce qu'il n'acceptera pas une réélection, il remercie les collègues de la bienveillance qui lui a été témoignée.

M. de Oue exprime à M. Werner les vifs courtois à la Faculté pour la décision et la reconnaissance toutes se l'expriment les collègues à son égard.

M. Muret est élu par 8 voix, M. V. Martie obtient dix.

M. Muret remercie la Faculté de l'honneur qui lui est fait mais il se croit pouvoir accepter les fonctions de doyen en l'état de sa santé.

MM. de Oue François & Werner insistent auprès de M. Muret qui maintient la décision.

M. François propose de renvoyer l'élection à jeudi car il manque un certain nombre de membres de la Faculté.

Cette proposition est adoptée. L'élection du bureau aura lieu jeudi à 2h.

Licence par certificats

Les professeurs présents expriment occasionnellement des projets de certificats correspondant aux disciplines qu'ils sont chargés d'enseigner.

Après cet exposé il est décidé de constituer des commissions qui étudieront le groupement des certificats en vue des licences classique, moderne, histoire & philosophie. Les commissions seront formées chacune de professeurs.

intéressé. Elles travailleront séparément & feront rapport  
à une date ultérieure

Séance brève à 7h.

Le Secrétaire

Victor Martin

Séance de mardi 27 mai à 2h.

Présence de M. Werner Doyen. Présents MM. Renssler,  
Seif, François, de Cien, V. Martin, Bally, Bohnenkamp,  
B. Prouver. Excuse M. Boret.

M. Victor Martin est élu par 6 voix, M. Murer  
obtient 2 voix, M. François 1.

M. V. Martin remercie la Faculté de la confiance  
qu'elle veut bien lui témoigner par ce vote. Il exprime  
à peine le regret de n'avoir pu se préparer à ces im-  
portantes fonctions par un stage au Secrétariat du  
Département ainsi qu'il en avait été promis.

MM. de Cien et Werner répondent.

M. P. Boret est élu par 5 voix, M. Renssler en  
obtient 3, M. François 1.

La Faculté décide de réserver la Faculté  
le poste de Secrétaire du Département laïque vacant par la démission  
de M. Mathe.

Séance brève à 3h.

Le Secrétaire

Victor Martin

M. François est élu par acclamation.

Election du Doyen

Election du Secrétaire

Secrétariat du Département

Election du lithographe

Séance du samedi 29 mai 1920

Présidence de M. Werner, doyen. Présents M. M. Muret, B. Brunier, François, Seih, de Gru, V. Martin, Ed. Harille, Oltramare

Secrétariat

M. V. Martin demande <sup>comme secrétaire du séminaire</sup> (a été déchargé du secrétariat de la Faculté jusqu'à la fin du semestre. M. Choisy sera prié de le remplacer.

Echanges ar T. angloterr

M. le doyen fait savoir que nos privat-docent sont autorisés à enseigner à Oxford & Cambridge où ils seraient nourris & logés.

M. Ed. Harille

M. le doyen exprime à M. Ed. Harille la reconnaissance & l'admiration de la Faculté et les regrets que lui cause son départ.

M. Harille répond que cette démission lui a beaucoup coûté & que ce n'est pas sans regrets qu'il se sépare de ses collègues.

Chaire Hist. de l'Art et de

Le Président du département est favorable à la création d'une chaire Hist. de l'art mais il ne veut pas aussi une chaire d'Italien, il faudrait choisir entre les 2.

M. de Gru rapporte au nom de la commission celle-ci propose la création d'une chaire d'histoire de l'art placée exactement sur la même poutre que la chaire d'archéologie. Chacune comporterait 3 heures d'enseignement et serait ordinaire.

M. Bally précise que les 2 chaires ne font pas double emploi. La chaire d'histoire de l'art devrait être plutôt de philosophie ou science de l'art, disant de considérations historiques tantôt avec l'archéologie et une discipline historique.

M. Ed. Harille fait l'historique de la chaire d'archéologie. Il estime que l'archéologie ne doit pas sortir du domaine de l'antiquité qui est déjà suffisamment vaste et préfixer qui se délimite les 2 enseignements.

M. Muret désirerait qu'on ne trévisât pas trop le domaine de la chaire d'histoire de l'art afin de ne pas gêner le titulaire. A propos de la chaire italienne M. Muret dit au point de vue national l'existence de <sup>cette</sup> chaire ~~italienne~~ <sup>qui</sup> serait très utile aux étudiants étrangers.

M. Oltramare rappelle qu'il a existé autrefois une chaire d'hist. de l'art occupée par M. Fizeau. Toulon, que M. Karll avait deux chaires égyptologie & archéologie. En demandant 3 heures on ne demande donc pas d'augmentation du nombre de chaires.

M. François se demande si l'on doit créer la chaire d'hist. de l'art & archéologie ou de titulaires déterminés ou pour des besoins. Il voudrait une chaire d'hist. de l'art comprise historiquement, celle-ci répondrait aux vœux du public & des artistes.

M. de Cuvé regretterait qu'on limitât la chaire de l'archéologie à l'archéologie classique; cependant il accepterait cette délimitation. C'est intentionnelle: vu que la commission n'avait pas trop précidé.

M. Bally ne serait pas d'avis que la chaire d'histoire de l'art n'eût que 2 heures. Et si le Département ne donnait pas 3 heures à chacun, M. Bally accepterait plus facilement une diminution d'heures pour l'archéologie.

M. Edouard Nardé, M. Werner sont d'avis qu'il faut conserver les 3 h. d'archéologie que la Faculté possède, et s'efforcer d'obtenir 3 h. pour l'hist. de l'art.

M. Muret: en demandant 3 heures pour l'hist. de l'art <sup>et archéologie</sup>, on spécifierait qu'il devrait, de ces 3 h., au moins une heure de conférence.

M. de Cuvé suggère l'idée que la Soc. acad. d'histoire pourrait peut-être contribuer à créer un enseignement d'italien (pour l'enseignement).

M. Bouvier: il faut demander une chaire d'archéologie.



et une chaire "d'histoire de l'art" sans plus de précision.  
Il est impossible de créer des chaires qui ne comportent qu'une  
heure; c'est actuellement impossible; il faut à un homme  
une chaire d'au moins 3h.

M. de Crue rappelle que la chaire d'archéologie est  
dans la loi.

La Faculté par 5 désire le titre: chaire d'archéologie  
classique et orientale; SIX voix demandent  
le titre plus général: "chaire d'archéologie".

Les vœux de la Faculté seront communiqués par  
le Doyen au Bureau du Sénat:

- 1) Transformation de la chaire extraord. d'archéologie  
classique et orientale en chaire ordinaire d'archéologie.
- 2) Création d'une chaire ordinaire d'histoire de  
l'art.
- 3) 3 heures pour chacune.

Demandé à l'unanimité.

M. François: pourrait-on installer la chaire d'hist. de l'art. en  
ayant recours à la Soc. académique?

M. Seitz: on demanderait le concours de la Soc. académique  
pour doter les chaires de ressources pour les cours.

Prix Natze

M. Bousier rapporte sur le prix Heutsch: un seul  
petit calice de vers... M. Louis Fournier: le jury  
propose un 2<sup>d</sup> prix de 300 fr.: adopté par la Faculté.

M. Wernes rapporte sur le concours d'histoire, à titre  
de renseignements; M. le Doyen rapportera au Bureau du  
Sénat.

Programme de la soirée

M. Muret fait remarquer combien de cours sont  
annoncés pour la même heure.

M. Bally fait une remarque relative à l'enseignement  
de M. Laps à la Fac. des Sc. Économiques et Sociales

Le Séance est levée à 6<sup>3/4</sup>

Pour la Séance:

Henri Reverdin.

Séance du 26 Juin 1920 à 5 h. 15

Présidence de M. Werner, Doyen. Présents MM. Boret  
Muret, Leiz, Boyeaud, V. Martin, Bolly, Ruscadin, St Aue  
Choisy. - M. Bauvier absent. Excusés MM. Bohnerkist & Frompion

Doctorat honoris causa  
de Mr Max Heuber

M. Boyeaud expose que le Sénat a refusé un doctorat  
en droit à M. Max Huber mais celui-ci ne peut l'accepter  
car il est déjà D<sup>r</sup> en droit de l'Univ. de Berlin et s'en  
expose à ne pas recevoir de doctorat en droit d'une autre  
université. Il faut donc lui offrir un autre doctorat  
et la Faculté de Lettres en sollicite de le faire porter à  
l'Université d'Ann impasse. M. Max Huber a fait comme  
juriste oeuvre historique & même de littérature et avoir  
donc le faire justifier de lui accorder le D<sup>r</sup> en Lettres

Sur la proposition de Mr V. Martin le doctorat  
en philosophie honoris causa est accordé à  
l'unanimité à Mr Max Heuber

Mr Ed. Waille

Mr De Cune désireait qu'un dîner fût  
offert à Mr Ed. Waille. Ce dîner partant  
le 4 juillet pour Paris il serait difficile  
d'organiser cette manifestation dans un  
court espace de temps. La commission  
examinera la possibilité de la fixer pour  
l'après-midi du 14 juillet. Un vin  
serait mélangé à un dîner

Jubilé Bernard  
Bouvier

Mr S. City propose un banquet pour  
le milieu du mois de Novembre. Les dames  
et la famille  
seraient invitées. Le prix d'une médaille  
étant trop élevé, on pourrait de préférence,  
aux frais de la Faculté, ajouter un portrait  
de Mr Bouvier au volume publié à l'occa-  
sion du jubilé. Les amis français de Mr  
Bouvier seront informés de la date à laquelle  
aura lieu cette fête.

Tableau des examens

La session des examens commencera le  
mardi 6 juillet à 8 h et sera terminée



Léance du Vendredi: 9 juillet à 4h  
 Présidence de Mr Werner Dyon - Présents: mm  
 Bailly, Ottamare, De Cne, François, <sup>Stef</sup> Charet  
 V. Martin, Choisy, Bommerslust, Ruedin, Bawert  
 M<sup>me</sup> E. informe que son mari reviendra le  
 10 juillet. La commission chargée d'organiser la  
 fête en l'honneur de Mr et Mme a décidé  
 de remplacer le thé du 14 juillet par un  
 déjeuner au Cercle des Arts et des Lettres le  
 15 juillet à midi 1/2. La Faculté des  
 Lettres invitera le recteur, Mr Paul Gautier,  
 à prendre part à ce repas.

Mr De Cne parle de la thèse de M<sup>me</sup> Pauline  
 Long sur Gétty. L'ouvrage étant considérable,  
 et le prix de l'impression très élevé, M<sup>me</sup> Long  
 ne publiera que les chapitres se rapportant à  
 l'enfance et à la jeunesse de Gétty. On  
 lui accorde l'imprimatur à condition qu'elle  
 ajoute un épilogue à son travail ainsi écrit.  
 Mr M. Du Pasquier propose une thèse  
 sur Wyzem.

Son sujet est approuvé

Mr Frutiger prépare un travail sur  
 les mythes de Platon. Son sujet est adopté  
 mm. François et Victor Martin sont priés  
 d'entrer en pourparlers avec Mr Jaddy, Direc-  
 teur de la Bibliothèque publique, pour obtenir  
 une salle destinée à nos étudiants et à nos  
 livres dans le bâtiment de la Bibliothèque.

Mr V. Martin expose les principes généraux  
 qui caractérisent, selon lui, la léance par  
 certificats. On ne peut multiplier <sup>à l'infini</sup> les  
 blanches faisant l'objet du programme.  
 La question se pose de la manière suivante:  
 Devons-nous considérer que certains disciplines

Mr Edmond et Mme

Doctorats

M<sup>me</sup> Pauline Long

Mr Du Pasquier

Mr Frutiger

Bibliothèque de la  
 Faculté

Léance par certificats

doivent figurer obligatoirement dans le programme futur de la licence?

M. D'Armaire souhaite l'existence d'une licence préparant pour l'enseignement secondaire. Une place importante devrait être faite au latin.

M. Muret voudrait un tempérament entre l'ancienne licence et la licence par certificats. On grouperait un certain nombre d'épreuves complémentaires qui ne constitueraient pas un certificat spécial, mais qui sont cependant indispensables à la culture générale des candidats.

Pour M. Bally, chaque licence d'enseignement devrait contenir un certificat au choix du candidat. Ce système éviterait la spécialisation à outrance. M. Bally pense que l'examen préparatoire et illicite, il ne doit pas être le même pour tous; de plus on pourrait exiger des candidats qu'ils aient suivi certains cours <sup>dans des branches</sup> qui ne figureraient pas à leurs examens.

M. De Cune regrette la distinction entre la licence d'enseignement et la licence libre.

M. Bouvier est partisan du système de licence par certificats appliqué radicalement.

Il est disposé, cependant, à admettre les épreuves complémentaires ainsi que la liberté accordée au candidat de choisir les conférences auxquelles il voudrait collaborer.

Le Doyen se déclare partisan du projet d'épreuves complémentaires tel qu'il a été élaboré.

M. Bouvier propose les épreuves suivantes pour la rubrique épreuves complémentaires:

1/ une composition sur un sujet de littérature  
ou par option sur l'hist. générale,  
française, / une version latine 3/ une composition  
sur un sujet de psychologie pédagogique ou de  
méthodologie, ou par option un certificat  
attestant la participation du candidat à  
une série de conférences. 4/ une interrogation sur  
l'hist. de la philosophie. 5/ une explication  
à l'oreille ouvert, d'un texte en langue allemande,  
anglaise ou italienne.

En pratique plusieurs de ces épreuves  
seraient éliminées; on pourrait donc fixer  
à quatre le nombre de certificats indispensables  
au titre de licencié.

L'institution des épreuves complémentaires  
est adoptée.

Il est décidé par 5 voix contre 3  
de supprimer les mentions pour les licenciés  
par certificats.

Séance levée à 7h 25

pour le Secrétaire

L. F. Choisy

Séance du samedi 9 octobre 1920

saluée 7. à 17h.

4. 3<sup>e</sup> Bouvres.

Revue de

Présents : M. le doyen V. Martin, MM. Zoltmann, Seitz, de Cune, Melde, Werner-François.

M. le doyen Victor Martin dit combien il est étonné de <sup>Excuse M. Bally, Bismuth, 1</sup> ~~Bouvi~~

se trouver au fauteuil du Séanar et de n'y pas voir son distingué prédécesseur, M. Charles Werner; il espère savoir s'inspirer des exemples de compétence et de sérieux et de courtoisie bienveillante qu'a donnés M. Werner.

Deux arrêtés : l'un concernait le doctorat honoris causa décerné à M. Max Huber, l'autre sanctionnant la modification proposée par l'Université à la loi de radiation.

Examen

Tableau des examens -

Le tableau des examens est préparé et adopté. Les examens auront lieu du 15 au 23 Octobre. Ils intègrent le Bacc. et lettres, lit. 1<sup>re</sup> Ex, Modern, classique, Doctorat en philosophie et Certificat de capacité Complémentaire.

Chaire d'Hist. et d'Art  
et d'Archéologie

M. le Doyen donne lecture d'une <sup>copie d'une</sup> lettre de M. le Président du Département à M. le Recteur. Cette lettre courrait :

a) un refus de créer une chaire d'histoire de l'art (faute d'argent).  
b) un refus de transformer la chaire d'archéologie en une chaire ordinaire.

M. Martin demande à la Faculté si elle désire revenir à la charge; d'après ce que M. le Recteur, M. Eschig et lui a dit, ce serait inutile.

M. de Cune regrette la décision du Conseil d'Etat, mais voit qu'il n'y a rien à faire.

M. François pense que s'il y avait une démarche à faire dans quelquel temps, il faudrait demander <sup>(d'après)</sup> l'Association de

artistes, qui y sont intéressés. - Ne pourrait-on pas faire une  
recherche auprès de la Société académique (subvention temporaire  
de la Société pour une chaire d'histoire de l'art).

M. Martini croit que repailler de cette chaire, <sup>maintenant</sup> retarderait inutilement la ~~cause~~ repousse de la chaire d'archéologie.

M. de Grué : ne pourrait-on pas recourir à l'appui des Sociétés  
artistiques de Genève.

M. Oltramare serait d'avis qu'on repardant les arrangements  
de propositions qui nous arrivent à étudier et à faire.

La Faculté décide <sup>et incline au moment de la loi</sup> ~~de ne pas accepter la proposition~~ <sup>invoquée par le Comité d'Etat</sup> - Le refus la création remaniée

En ce qui concerne la chaire d'archéologie, M. Werner fait  
remarque que l'argument financier est sans valeur.

M. Oltramare pense que le Comité d'Etat voit et avantage-ci:  
de n'avoir pas à passer devant le Grand Conseil.

M. Alyandier Demande de M. Alexandre (anc. professeur ordinaire à l'Université  
de Buda-Pest) de pouvoir enseigner à Genève comme privat  
docent.

M<sup>r</sup> Werner et M<sup>r</sup> Reverdin donne un avis favorable <sup>ratifié</sup> par la  
Faculté

M. Bourrier parle d'un projet d'échange d'étudiants entre  
Hambourg et Genève; ce projet dû à M<sup>r</sup> Schädler a été  
transmis par M. Roujat; on demande que des familles  
genevoises reçoivent des étudiants allemands et des suisses  
seraient reçus semblablement à Hambourg. - M. Bourrier  
trouve que M. Roujat devrait aller au Comité d'Allemagne.

On mettra à l'ordre du jour d'une des prochaines séances le sujet:  
de l'invasion des thèses.

Le Scribe par intérim:

Henri Reverdin.





136

137

138

139

Séance du 23 octobre 1920 à 17h.

Présidence de M. V. Martin Doyen. Présents: MM. Muret, Werner, Bally, Schumblust, Reverdin, Chesny, Bover — M. Haleski absent.

lic. par certificat

Le P.V. de l'avant-dernière séance donne à M. le Doyen l'occasion de signaler les circulaires parues au Journal officiel de la République Française sur l'adoption en France du principe de la licence par certificat.

Chaire d'histoire de l'art

A propos du P.V. de la dernière séance, M. Muret propose d'étudier la création d'une chaire sans traitement pour M. Deonna, à l'instar de ce qui vient de se faire à la Faculté des Sciences pour la chaire de la géologie du pétrole. Faute d'une décision de ce genre, nous allons au devant d'une situation extrêmement désagréable, vu la valeur des deux candidats que nous pouvons prévoir.

Le Doyen & M. Werner font remarquer les difficultés que cette proposition rencontrera auprès du Département, du Sénat et de M. Deonna lui-même.

MM. Bally & Bouver croient que nous ferons mieux d'accepter courageusement la question telle qu'elle est posée et de trancher entre deux archéologues.

Après un échange de vues auquel prennent part encore MM. Reverdin et Bover, la Faculté décide de ne pas donner suite à la proposition de M. Muret.

Exemption des droits de graduation

Arrêté du Conseil d'Etat exemptant MM. Atzenmayer et Dujeardin des droits de graduation.

M. Grdanitchky.

M. Grdanitchky, docteur diplômé de l'Ac. Imp. de Théologie de Pétersbourg est autorisé à se présenter au D. es Lettres après avoir subi des épreuves complémentaires.

M. Deonna, remplaçant M. Seitz, ne fera pas son cours pendant ce semestre.

M. Haleski, doyen de la Fac. des Lettres de Varsovie, délégué à la Soc. des Nations demande à faire un cours libre sur la formation des Etats de l'Europe occidentale. Préavis favorable. M. Bover expose un projet de conférences sur les méthodes de l'enseignement secondaire. Il propose de commencer tout de suite par

une petite série de conférences sur l'enseignement des langues romanes. M. Bouvier a malade approuvé cette proposition. La proposition est adoptée; la Faculté met à la disposition des organisateurs le crédit ci-dessous sans fin de compte (M. Bouvier avait demandé 200 fr.) M. Bohnenblust suggère qu'on fasse une place à un de nos collègues de la Suisse allemande.

Cours de Vacances. 1920.

M. Bouvier rapporte que le Cours de Vacances organisé par la Faculté avec le concours de l'Etat.

1.1. Rouman de 15 juillet au 14 août. Les dix derniers jours ont été plus spécialement réservés aux questions pédagogiques. Le cours a été dirigé avec grande sagesse par M. Albert Rheinwald, et suivi par 75 élèves 56 pour la première, 19 pour la seconde, plusieurs ayant d'ailleurs suivi les deux parties. M. Thundichum a été remplacé par M. Roujat. Plusieurs leçons intéressantes ont été faites en marge du programme régulier par MM. Fatio, Chaux, Weber, Baule, et Rabinovitch. - Il y aura lieu de reprendre toute la question de l'organisation du Séminaire. Il est vraiment fâcheux que les difficultés économiques surgissent partout. - La Faculté approuve la proposition faite par M. Bouvier de remplacer au Séminaire M. Thundichum par M. Roujat.

Séminaire

Le Doyen exprime à M. Bouvier ses remerciements pour le dévouement infatigable qu'il apporte à la direction du Séminaire et des Cours de Vacances.

Reimpression du règlement de la  
lic. et lettres

Le règlement de la lic. et lettres sera réimprimé avec les modifications déjà apportées.

Prix Nobel à Carl Spitteler.

M. Bouvier expose les titres de Carl Spitteler au Prix Nobel. Il propose que notre Faculté prenne l'initiative d'une démarche collective des professeurs des Facultés des lettres de la Suisse romande et allemande.

Le Doyen et M. Bohnenblust rédigent cette lettre.

La séance est levée à 6 h 1/2

L'union:

 M. Bouvier

Séance du 20 Novembre 1920 à 4 h 1/2

Présidence de M. V. Martin, Doyen -

Présents : MM. Bally, Sütz, Muret, Werner, Reverdin, Grandjean, Oltramare, Choisy, Hache, Deane, François, <sup>Bouvier, Borzeau, Bolnenblut</sup>

Cours de thème grec -

Sur la proposition de M. Sütz, la Faculté demandera à la Société Académique d'offrir un ~~modeste~~ subside à M. J. Dubois pour son cours de Privat.

Docent sur le thème grec

Chaire d'archéologie

Après que chacun, par ordre d'ancienneté, ait exposé son opinion, la Faculté se prononce, à l'exception d'un <sup>(pour M. Sütz)</sup> membre, en faveur de la candidature de M. Deane. Les autres candidats sont MM. P. Schapmann

M. B. Bouvier veut bien accepter de représenter la Faculté à la séance du Sénat dans laquelle sera émis le préavis sur la nomination du candidat.

Jubilé B. Bouvier

M. Bouvier remercie ses collègues pour l'amitié, la confiance et le dévouement qu'ils lui ont témoignés à l'occasion de son jubilé

Séance levée à 6 h 1/2

Pour le Secrétaire

L. F. Choisy

Séance du 27 novembre 1920 à 5 h 1/2

Présidence de M. V. Martin, Doyen.

Présents : MM. Oltramare, Bally, Deane, Sütz, Werner, Reverdin, Bolnenblut, Choisy, Grandjean, Bouvier, François, Muret.

Le procès-verbal est lu &amp; adopté. A ce sujet un débat s'engage sur la procédure à suivre pour la présentation des candidats aux chaires. MM. Oltramare, Bally, Sütz et Deane font remarquer qu'il ne s'agit pas d'une vote le p.v. sera modifié dans ce sens. M. Oltramare mentionne les reproches adressés à la Faculté des lettres qui aurait, dit-on, failli à un engagement moral. M. Deane rappelle que les suppléants sont nommés non par la Faculté, mais par le Conseil d'Etat. Le

Council d'Etat a toujours voulu éviter que l'on pût considérer les suppliants comme des successeurs :  
Mm. Werner, DeCune, Sutz, Bally, Bovet, Grandjean & Oltramare témoignent dans le même sens, on prend part au débat.

Cones de P. D. de M. Roujat.

Il est donné lecture du programme des privat-docents. M. Roujat annonçant un cours de norvégien, M. Murat fait remarquer qu'il est prof. de langues romanes. N. faudrait-il le rendre attentif à la chose. Mm. Bally, Bovet, François & le doyen prennent part au débat.

Il est décidé que la Faculté fera figurer le nom de M. Roujat sous la rubrique linguistique et non plus langues romanes.

M. Bovet demande si la Faculté veut insérer au progr. d'été une nouvelle série de conférences pédagog. (langues vivantes ou français p. ex.). Il n'est pas pris de décision à ce sujet, l'ordre du jour appelant la question de l'impression des thèses.

Impression des thèses

Le Doyen communique les menues pices à Bâle, le projet de la Faculté des Sciences romanes, une lettre du Doyen de Nendatel.

La Faculté estime qu'en effet il est impossible de continuer à imposer aux candidats l'obligation d'imprimer leurs thèses. M. Oltramare <sup>dans les conditions actuelles.</sup> juge le projet de la Fac. S. Sc. impossible, ne serait-ce qu'à cause du contraste qui existe entre les Facultés (lettres 944 étud<sup>s</sup> : 7 thèses. Sc. 3255 étud<sup>s</sup> 203 thèses). Il propose l'étude d'une caisse de prêts d'honneur pour faciliter aux candidats l'impression de leurs thèses. M. le Doyen remarque aussi la différence entre la Suisse romande & la S. allemande à cet égard. M. Bovet espère qu'on arrivera à une entente avec les autres Univ. de la S. rom. L'idée des Collections qui figure au projet de la Tönding lui paraît à retenir. M. François trouve le règlement abrogé de la Tönding trop centralisateur & trop autoritaire : peut-on donner un

Cas d

pouvoir paraître à la Conférence des recteurs. L'Université  
devrait étudier la création d'une imprimerie universitaire  
M. Werner souscrit aux objections présentées au projet Töndury ;  
il aimerait que M. Oltramarre pût développer son idée très inté-  
ressante. M. Schumblust attire l'attention sur le danger que  
l'on court de voir diminuer la valeur des thèses avec les rap-  
pels du contrôle public. Le doyen G. Werner insiste sur le danger  
qu'il y aurait à avoir deux espèces de doctorats, les imprimés et les  
dactylographiés. M. Grandjean rappelle le fait que la Fac. de Sc. a déjà  
supprimé l'impression des thèses. M. Sätz se rattache à la proposition de  
M. Oltramarre. M. Bally appuie l'idée de M. Oltramarre, mais il  
voudrait qu'on n'oubliât pas les professeurs.

La Faculté décide de ne pas s'associer au projet de la Fac. de Sc.  
Elle suspend provisoirement l'obligation d'imprimer les thèses  
et étudiera la manière de faire connaître les résultats scientifi-  
obtenus.

La séance est levée à 7 h 1/4

Le secrétaire: I. Boud

Séance du 8 janvier 1920 à 5 h 1/4

Présence de M. V. Martin Royer

Présents MM. Bally, Sätz, Delme, Deonna, Werner, Ruedin.

Bolmblust, Boud, Bouvier, Malche.

Le pr. V. est lu & adopté après que le doyen a fait remarquer  
deux choses: 1° notre Faculté n'a pas qualité pour prendre des déci-  
sions modifiant le règlement. 2° la Fac. de Sc. n'a pas  
pris de décision de cette nature.

Un arrêté notifié. Deonna prof. de l'archéologie classique et mé-  
tale. M. le Doyen lui souhaite la bienvenue en tant que tel.  
heures, qui sont applaudis par la Faculté unanime.

M. Leidecker que la Fac. a autorisé en fév. 1919 à présenter  
une thèse de doctorat à l'Université sur les traditions religieuses  
paléstinienes antérieures au christianisme, demande à li-  
miter son sujet aux légendes cananéennes des origines du monde  
et de l'humanité mythique, conservées dans le monument  
hébreu de la Genèse ch. I-IX. Accordé.

M<sup>me</sup> Reich, née Engel, porteur du Brevet d'enseignement pédag.

Nom. de M. Deonna

Docteur Leidecker

Cas de M<sup>me</sup> Reich

neuchâtelois, en se faisant sur le examen de latin demandé aux jeunes de la maturité pädagog. de Grench. Le Sitz étudiera les programmes. Le doyen explique que le <sup>Dr</sup> Rich ne pouvait se présenter à Neuchâtel qu'avec la licence p. l'enseignement littéraire.

Docteur Bodet

Le Henri Bodet lic. ès lettres, demandant à présenter une thèse de doctorat en l'astronomie. Renvoyé à MM. Bourvis & François. En cours de séance, sur l'avis après le sujet

Jury au prix Annuel

M. le Doyen présente les 6 manuscrits reçus pour le prix Annuel. A propos de l'un d'entre eux, celui de M<sup>re</sup> Long, proposant pour le manuscrit de thèse, la Faculté décide que ce travail n'est pas recevable: une thèse doit être un travail th. à faire "vierge".

au prix

Le jury est nommé en la personne de MM. Bourvis, Bodet, Grandjean, Ch. Clerc. Pierre Girard.

au prix Hentzsch

2 travaux ont été présentés pour le prix Hentzsch. Sont nommés membres du jury MM. François, Malcher, & M<sup>re</sup> Nodding-Roger.

au prix Blouet

Une mémoire pour le prix Blouet. Jury: MM. Bally & Martin, M. Niedermann.

Horace

M. le Doyen soumet à la Faculté le problème de l'horaire. M. Oltramare propose que nous adoptions la manière de faire de la Fac. de droit: les professeurs diviseraient leurs heures par ordre d'ancienneté.

Enseignement de M. J. Nidele

M. Werner dit que la Com. de <sup>unanimité</sup> pädagog. a exprimé le désir que l'enseignement de M. Nidele pût être continué à la Faculté. En son nom un élève de M. Oltramare & Bourvis il propose que la Fac. invite M. Nidele à continuer un cours de privat. donné, & demande à la Soc. Acad. de bien vouloir subventionner ce cours. En présence de la démission inopinée donnée par M. Nidele de ses fonctions de prof. à l'école secondaire, il propose l'ajournement du débat. M. Oltramare aimerait que la Fac. manifestât au moins sa sympathie p. le projet de M. Werner. M. Bourvis fait l'historique du rôle de la Com. M. D'onnat tient à

den à la Fac. qu'il serait très heureux qu'un enseignement pût, si une  
forme ou sous une autre, confier à la Fac. de D. comme à son  
pour la Fac. admissible en toute liberté. - M. Revault, Ol-  
trama, Bourcier, Bally, Sity, Doyen, Malche, Werner prennent la  
parole dans le débat. Sur la proposition de M. Bourcier, la Faculté décide  
que les membres de la Faculté qui ont introduit ce débat de recueillir  
les informations nécessaires pour que la Faculté puisse en débiter.

M. Oltrama a donné sa démission de membre de la Commission  
de la Bibliothèque, les langues classiques étant très bien représentées  
par M. le Doyen. Celui-ci remercie très chaleureusement M. Ol-  
trama des services qu'il a rendus à la Faculté pendant de  
longues années.

M. le Doyen propose que la Fac. lui alloue une somme pour  
achat de papyrus en Egypte par un expert anglais ou autrichien.  
Approuvé: 1500 fr. sont versés à la Bibl. publique à ce but.

M. Dorn a en passant puis a été supplié par M. Sity pour  
la conférence d'histoire ancienne, M. Sity propose de confier à  
M. Léopold Gantier un cours sur Athènes au V<sup>e</sup> siècle. La  
Faculté adopte.

M. Malche présente à la Faculté une seconde série de conférences  
pédagogiques: 6 leçons sur l'enseignement du français. (Adopté.)

M. Bourcier annonce à la Faculté qu'il sera obligé par les confi-  
ances qu'il a acceptées de faire pour le C.I. de la Croix Rouge de man-  
quer après une de ses cours en janvier ou février. Il finit de son message  
pour que la conférence au moins ne se souffre pas.

La séance est levée à 7 1/4.

Bourcier

Comité de la Bibliothèque

Allocat<sup>n</sup> pour papyrus

Supplément à M. Sity:

M. Léopold Gantier

Confér. pédagogiques.



Pris April

Priz Hensch

$\eta^{\text{ue}}_{\text{Long}}$

Doctoras Leidecker

Contenu de l'Ecole  
des Chartes

Letter New Department.

A. Newman

Le camp de Calabri.

Séance du 5 février 1921 à 5h

Présidence de M<sup>r</sup>. V. Martin Doyen

Présents: Mr. Choisy, Bulay, Seitz, Deane, Bonnie  
Bolmenbust, Deanna, Marat. Mr. Wener holds  
 the rest of the lot.

car Ch. Clerc a déclaré de faire partie de  
la commission du prix Daniel. On demandera  
à Mr Schenker de le remplacer

On fera une dernière caupân de en<sup>me</sup> Seemant.

-Mannier et de Mr. Jean Bourvier

M<sup>me</sup> Pauline Long proteste contre la décision de la Faculté qui l'empêcherait de présenter son travail au concours du prix annuel. Il est décidé que cette mesure, prise le 8 janvier 1921, ne lui sera pas applicable.

~~Le~~ ~~Ultramarine~~ ayant refusé de faire partie  
du jury, MM. Déma, Lucien Gaudier et  
autres ont pués de se remplacer.

La Famille vote en masse pour l'ancien  
Général.

Le Département s'occupe des crédits pour  
l'enseignement technique de l'enseignement vicinal  
sans dépense. Aucune discussion n'est prise.

M. Kabanov s'en va pour ses fonctions à  
rétrograde de Dargy. Les magazines n'ont  
pas été vendus le mois de janvier

H. Karkine a écrit les loiaux de Calabre  
sur sa note d'opposition. La Famille des K.  
économe, et de. les vendent avec.  
P. avec les ours, au prix <sup>lui</sup> de demander de ce  
sur de ses sales universitaires.

M. Baudier fait observer que dans la 1<sup>re</sup> an-  
née l'annexion de l'Institut Ecossais.

to Karlson about the other - as if we were  
his assistant.

Conférence de M. H. Col.  
et

Liste des auteurs de la  
Licence.

Demande d'inscription  
M. Kaufmann.

M. Reich.

Séance d'examen.

Examen d'allemand de  
par examen de la Licence.

M. Martin<sup>a</sup> pour son travail demander une  
lettre universitaire. M. H. Col. a l'honneur de se  
rendre à Jönköping. M. Rallé lui a écrit et il  
répond.

De la, Admiration, Choix.  
M. H. Bonnier, Oldham, Martin, Werner, H. et  
indiquent les modifications à y apporter.

M. H. Kaufmann a la licence. L'année, vivante,  
Hautball et demande l'accès au doctorat en lettres.  
Bonniers et M. H. H. fait observer que l'équivalence  
de la licence suisse et française est reconnue.  
Elle est accordée à M. Kaufmann.

M. Seitz a examiné le cas de M. Reich; il  
n'y a pas d'équivalence mais sa maîtrise est la  
notre. Elle devra faire de latin et les sciences.  
Mais M. Seitz estime le fait que M. Reich a le  
diplôme de l'Université de français moderne.

M. Victor Martin craint que l'on crée un précédent.  
Ne l'ait-il pas demandé par son plan la Licence en lettres à  
M. Reich.

La Faculté décide de refuser l'équivalence.

Elle commencera environ le 15 mai.

Cet examen est jugé sur 5. Le règlement se l'autorise.  
Par ce mode d'appellation. ~~Par la proposition de~~  
~~M. H. H.~~ M. H. H. rappelle que cette épreuve ne  
joue qu'un rôle secondaire et ne doit pas être mise  
sur le même pied qu'autrefois.

M. Seitz rappelle que cet examen a une importance  
pour les nominations au Collège.

M. Martin estime que le chiffre 6 compte l'équivalence.  
Des branches. C'est une troisième langue qu'on  
impose aux candidats.

M. Bonnier pense qu'il pourrait faire de l'allemand  
une ~~examen~~ préliminaire, comme dans l'ancienne  
Lic. et Sc. sociales.

M. Seitz rappelle que si l'on s'élève cet examen,

c'est la Section Relative qui pourra se réunir  
au Collège Supérieur.

M. Bally : l'allemand est nécessaire pour  
les études philologiques.

M. Hunt : cette obligation atténue beaucoup  
le programme. Il rappelle à cette occasion la  
situation défavorable des Licensés modernes,  
au point de vue de l'enseignement de français.  
Une décision pourra être prise quand on reviera  
le programme de la Licence.

Le maximum 6 est adopté.

M. Hunt propose une proposition mettant  
à l'ordre du jour les langues modernes, sur la même base.

M. Decourvaux propose de limiter l'allemand  
à l'étude des langues modernes à l'exclusion  
de l'anglais.

Séance levée à 7 heures.

Les 10 minutes

Ch. Bally

Séance du 12 février 1921 à 5h1/2

Présidence de M. V. Martin, doyen

Présents MM. Bally, Scitz, Werner, Novot, Bohmblut

Choisy

Le p. v. est lu et adopté avec quelques modifications

M. Decourvaux s'excuse. Il a été appelé hors de Genève par la  
santé de sa mère.

La Soc. Acad. est sympathique au cours de thèse  
que donne par M. Dubois mais n'a pas d'argent.

Elle met néanmoins à notre disposition une somme  
de 300 francs.

Ens. prat. des langues mod.

M. le Doyen donne des éclaircissements sur cet article  
qui devait coûter 2000 frs. 1000 par la Fac. de Lettres, 1000  
par la Fac. de Sc. Soc. - dont 500 par Fac. prises au budget  
et 500 à prendre sur les fonds de notre Faculté. L'Etat  
ayant droit le tiers de rétribution de 15 à 20 frs. et y aura

Prix Annuel

Jubilé Wusien

Leçon Meillet

Licence.

Certificats.

him de rendre attentif le Département. en demandant un arge-  
de l'allocation budgétaire. Adopté.

M. Schenkler a refusé. M. Jean Bouvier s'en est fait le  
remplaceur.

Il aura lieu le 25. La Faculté s'occupe d'une médaille  
Les examens commenceront le vendredi 11 mars.

Le doyen nommé M. Bally des négociations qu'il a bien  
mises en œuvre avec M. Meillet a pu obtenir à une leçon  
qui a eu plein succès.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Paul Oltramare expli-  
quant pourquoi il ne peut collaborer à un programme de  
licence par certificat.

M. le doyen résume l'état de la question, les décisions prises par  
la Faculté et commente brièvement les décrets instituant  
en France le nouveau régime de la licence en lettres. Un premier  
échange de vues a lieu auquel prennent part MM. Wer-  
ner, Sütz, Dovet, Choisy et le doyen.

Nous discutons à propos des certificats indépendamment de la licence  
M. Bohmstedt déclare que pour sa part il ne croit pas possible un  
certificat d'allemand sans connaissance du latin. D'un échange  
de vues il résulte qu'il ne paraît pas possible de faire figurer sur le  
certificat d'allemand une épreuve de latin.

Certains certificats peuvent accorder avec simplicité  
quelle maturité, d'autres avec la maturité descriptives  
et seule M. Bohmstedt décide.

La séance est levée à 7h.

Le secrétaire: V. Bouvier

Séance du 5 mars à 5h1/2

Présidence de M. V. Martin doyen.

Présents MM. Bally, Debove, Sütz, Dianna, Werner, Leclerc  
Reverdin, Grandjean, Bohmstedt, Choisy

Le p.v. est lu et adopté.

M. Jean Bouvier a accepté de faire partie du jury Annuel  
Le doyen remercie M. Debove qui a bien voulu prendre  
la parole au nom de la Faculté au Jubilé Wusien —  
et M. Werner qui nous a obtenu le concours de M. Chiesa

Prix Annuel

Jubilé Wusien

Don Francesco Chiesa

Ens. prat. des langues mod.

pour une leçon sur le Ch. XXVI de l'Enfer, laquelle a eu un plein succès, le mardi 1<sup>er</sup> mars.

L'absence prolongée de M. Villmann amène un vœu à laisser tomber l'enseignement pratique de l'anglais pour la fin du semestre, mais à poser la question de l'existence même de cet enseignement. Le doyen donne lecture d'une lettre de M. Tondury doyen de la Fac. de Sc. Soc. qui veut disposer à laisser tomber tout à fait cet enseignement qui ne correspond pas à ses besoins. — M. Dehne fait l'historique de cet enseignement et se rattache au projet d'affecter ces crédits à la chaire demandée de culture italienne. On entend ensuite M. Malche, puis la Faculté décide que M. le Doyen entame des négociations avec le Président du Département sur ces bases.

Locaux.

Les perspectives de locaux nouveaux s. le bâtiment de la Bibliothèque s. fermant pour notre Faculté. Ne craignons pas que nous revendiquions, pour un provisoire qui peut durer, les locaux du Calabris? MM. Dehne, Deonna, Seitz, Bally, Bovet, Malche prennent la parole. La Faculté décide de revendiquer au principe des locaux et de suivre cette affaire du Calabris, en nommant une Commission composée de MM. Dehne, Muret, François et le Doyen.

Pétition des licenciés & candid.

Lecture est donnée d'une pétition des <sup>12</sup> licenciés en lettres et des <sup>3</sup> candidats ayant terminé leur 1<sup>er</sup> examen, appelant l'attention sur le fait que l'enseignement du français est trop souvent confié dans les Ec. second. à des personnes qui n'ont pas la lic. ès lettres. M. Malche propose de nommer une Commission qui prendrait des renseignements aux dip.<sup>ts</sup> et entendrait les pétitionnaires. MM. Seitz, Grandjean, Bohnerbust prennent aussi la parole. MM. Seitz, Malche, Muret et le doyen sont nommés pour faire partie de cette commission.

Examens.

Il y a Zinsler. La lic. ès lettres 1<sup>er</sup> Ex. M<sup>re</sup> Cronstein. M. Mercier

1<sup>er</sup> reser. à la lic. ès lettres 2<sup>o</sup> Ex. Host: M. H. Frei.

Un examen pédagogique: M<sup>re</sup> Dorthet.

du vendredi 11 au vendredi 18.

Certificat

projet de  
M. le Doyen communique le règlement de lic. et de certif. adopté  
par la Fac. de L. de Strasbourg et expose l'économie générale du  
projet.

La séance est levée à 6 h 50 Le Secrétaire *R. Bovel*

Séance du Lundi 2 Mai 1921 à 14 h.

Présidence de M. V. Martin, Doyen. Présents MM. Bally,  
Muret, Bokuenblum, <sup>St. G. M.</sup> Seitz, Malcha. Wœrter

Excusés MM. Oltramare, Seitz.

Résultats des examens.

M<sup>lle</sup> Cronstern s'est retirée

Mort de M. J. Nicole

Le Doyen rappelle la mort de M. J. Nicole.  
Il a rendu visite à sa veuve, a prononcé un  
discours sur la tombe et rédigé la notice  
sur sa vie dans un article du J. de Strasbourg.  
M<sup>lle</sup> Nicole a remercié.

Conférence d'interm.

Université mission

La ligne aux thèses.

La Faculté a été invitée par la Faculté de  
philosophie de Zurich à assister à une confé-  
rence relative à l'impression des thèses.  
On proposait la modification de l'obligation d'imprimer  
la limitation du volume des thèses et l'abaisse-  
ment du nombre de exemplaires à distri-  
bution à 120 ; limitation des distributions  
à faire aux professeurs de la Faculté ; limite  
de choix des sujets ; obligation de  
présenter les sujets précédant un tout. Dans  
certains cas on autoriserait l'impression  
d'un simple résumé, minimum 32 pages.

La manière dont on se débarrassera  
archives de la Faculté.

M. De Cresset est opposé à cette dernière  
proposition. M. Kuntz est d'avis  
que tant les professeurs d'une Faculté d'ici  
recevoir un exemplaire de chaque  
thèse.

M. Kuntz rappelle que la Faculté a décidé  
de ne pas obliger les candidats à l'impression  
de sa thèse.

M. Kuntz croit que cette question n'est  
pas encore tranchée.

On décide de rapatrier la Faculté  
à la conférence, Le Doyen est chargé de le  
faire.

M. Bohnenkamp insiste sur l'avantage  
~~de l'impression~~ de l'impression obligatoire ;  
raison de plus pour aller à la conférence.

M. Gasser.

M. Gasser demande à accéder au  
baccalauréat si l'élève avec certificat subi  
certaines de capacités dans l'enseignement du  
français. Refusé.

Des académiciens.

Le Doyen aura bien le samedi 6 juin.  
M. Wimmer propose un dîner avec les étu-  
diants et les académiciens.

Dr Honoris Causa Brandtetter

M. Bally propose de conférer le doctorat <sup>hon. causa</sup>  
à M. R. Brandtetter linguiste de Lucerne qui vient de publier  
son 100<sup>e</sup> anniversaire. M. B. expose la teneur de M. Brandtetter  
à cette distinction, constatant de sa valeur il enseigne depuis 36 ans  
et enseigne le latin et a produit des œuvres de valeur sur les lan-  
gues malaises, <sup>(et la dialectologie suisse)</sup> sur la linguistique <sup>ou suisse</sup> ~~linéaire~~. Il a jamais été  
l'objet de distinctions académiques <sup>ou suisse</sup> et c'est une injustice à éprouver.

M. le Doyen informe la Fac. que M. Otkamara est sympathique  
à l'octroi du doctorat.

M. Bohnenkamp ajoute que cette distinction mérite enma-  
jorer à devenir trop isolée.

1. De leur appuie

2. Leur rappelle un <sup>deportation</sup> ~~un~~ <sup>à</sup> ~~de~~

Bien, car <sup>par</sup> la langue de Suisse. Je pense  
qu'il n'y a pas de nom de lui de ce. B., en  
l'absence d'un aussi un photocopie.

Le Doyen lit le programme du Samedi  
à l'école.

M. Lion-Gautier et Deane continuent le  
supplément de M. Seitz.

Le Doyen annonce que les cours pratiques d'allemand  
et d'anglais cessent d'exister.

M. Muret demande que les cours de langues  
organisés par la Fac. des Sc. Écon. et Soc. soient ultérieurement  
portés au programme comme des cours "commerciaux".  
Muret émet le vœu que le Bureau fasse ~~supprimer~~ ~~cette demande~~ demande qu'elle  
en soit fait ainsi.

M. Bohnenblust exprime sa regret d'apprendre que  
les cours pratiques d'allemand soient supprimés.

M. Wernes rappelle que M. Rappard av. enseignait  
auparavant comme un cours pratique, MM. Follet, Voisard  
l'enseignaient comme un cours d'allemand commercial.

M. Bohnenblust prie qu'on explique à M. Haasler les  
raisons pour lesquelles son enseignement sera supprimé.

M. Malinche met la Fac. au courant de la situation.

La situation semble inévitable. Un vote av. été émis  
au Sénat en faveur du rattachement. M. l'appont les  
comptes a été soumis à M. Mussard; les frais équilibrés  
bravement à peu près les dépenses. M. Mussard les a  
faites à l'appui de ce projet au Conseil d'État; un certain  
opposition sera dessinée. On a demandé alors  
une subvention de 5000 fr.; 2500 fr. ont été déjà  
versés. L'Institut

Le Conseil d'État propose de donner une somme à l'Institut

Programme de samedi

à l'école.

Supplément.

Institut J.-J. Rousseau.



qui désignait les candidats officiels <sup>(stagiaires et élus)</sup> M. Melde  
a fait remarquer à M. Mussard qu'il y avait là un  
certain inconvénient... aujourd'hui ; M. Melde  
préférerait qu'on allât plus loin.

M. Malche pense que son Fac. des L. <sup>Pourrait dire au</sup> ~~doit~~  
 Consul d'Etat ; attente un chiffre de 2e fois par  
 an permettant à l'Institut de vivre ; us, us  
 voudrait déclarer que us le considérons comme un  
 annexe de l'Université, us souhaiterions que les  
 diplômes fussent des diplômes d'Université.

M. Boret, arrivé pendant le rapport de  
M. Malche ajoute ceci: nous voudrions bénéficier  
d'un statut analogue à celui de ~~l'Institut~~ l'Union.  
Le Conseil d'Etat de Zurich se déclare disposé à  
reconnaître l'Institut une valeur officielle -  
L'Association aura fondé une société de amis  
de l'Institut. - M. Boret aimerait que les  
Sénevois fixent un poste analogue.

Il serait très important que le programme de l'Institut figureait dans le programme de l'université.

- 4 Malche : M. Musaid devrait savoir de quelle collaboration on pourrait parler entre l'Université et l'Institut.

M. le doyen exposera le sujet au Bureau.

En outre une lettre serait envoyée ~~par la Faculté~~  
pour dire le sentiment de la Fac. au chef du départ<sup>te</sup>

fourth season.

H. I. Reedus

Séance du 27 mai 1921

Présidence de M. V. Martin day.

Prisenti: Helen - ultramarine, Betty, Winger, Francois, Seth, Bout  
Borgeand, Choisy, Schmeinkunst

La Faculté organisa une partie de campagne à Vernier. Les étu-

Dis.

Prix

Course W

Duran

Over

Lundi

M. F.

# Impression

Prix

Cours W. Martin &  
H de Clapazide

Demande de M. Yolland P.D.

Ouverture du sem. vété.

Lundi de Pentecôte

M. Thibaudet

Impression de thèse de doctorat

diants payant 1 f 50. La Faculté fera la note.

Le jury du prix Amiel est postposé. M. François rapporte pour le jury du prix Herold : deux travaux ont été présentés : un recueil de vers de la Vulgate, un mémoire de la Rendition laforque auquel le jury propose d'attribuer la totalité du prix. Adopté. M. Bally rapporte sur le prix Blondel : Wai sur la prononciation du grec en Egypte au IV<sup>e</sup> siècle. Méthode très rigoureuse. On propose d'attribuer le prix. Adopté.

M. W. Martin a annoncé à la Fac. de droit un cours qui paraît rentrer dans le progr. de la Fac. des lettres. Rien ne l'empêcherait de faire des cours : il est docteur de l'Université de Genève. M. H. de Clapazide annonce à la Fac. de droit un cours d'hist. constitutionnelle de la Suisse qui chevauche avec celui de M. Borgeaud. Il y aura lieu de modifier le titre de ce cours ; la Fac. de droit y avoua sans doute.

Le Département prend acte de notre proposition de supprimer les confis. d'enseignement des langues modernes, vers. sans rien nous donner à la place. Le Doyen propose de protester et de demander l'augmentation d'autant le crédit des conférences de la Faculté.

M. Yolland B.A. Phil. D., professeur d'anglais à l'Université de Budapest, demande à faire un cours de P.D. en anglais. Après remarques de M. Choisy & Borgeaud la Fac. décide de donner son avis favorable.

Fait-on la fête au 15 mai ? D'accord en principe, quand cette date sera adoptée par les autres Universités suisses.

Entretien entre Mlle. Martin, Sutz, Bally, François, Oltramare. On attendra que le semestre soit plus long pour demander que le lundi de Pentecôte soit férié.

M. Thibaudet viendra en juin, et fera des leçons sur Flaubert aux heures habituelles des cours de M. Bouvier.

Le Doyen rapporte sur la séance du 7 mai relative aux thèses de doctorat. Par les voix, sans vote de Ball, la Univ. suisse a décidé de maintenir l'impression de thèses.

La Faculté siégera pour entendre un rapport sur le prix Amiel.

La séance est levée à 6 h 25

*[Signature]*

Séance du Jeudi 2 Juin 1921 à 11h.30  
Présidence de M. V. Martin, doyen. Présents MM.  
Bally, Bohnenkott, Leitz. Excusé M. Weier.

M. Bohnenkott expose 8 conclusions auxquelles  
est venue le jury du Concours Amiel. Elles ont  
été fort embarrassées sur la diversité extrême des travaux  
présentés à l'examen. Pour entrer un travail fait  
de choses il avait même demandé que la clarté de  
l'écrit pût être modifiée et le cas d'une détermination  
phéophrasie des notions arrivés au concours mesale  
est officiellement révisée. Après ça M. Leitz est  
venu son travail sur la jeunesse de l'écrit la majorité  
des voix s'est fixée sur le mémoire de M. Otto Kottke  
sur Carl Spitteler. La Faculté confirme la di-  
vision du jury. Il est composé de MM. Leitz, B.  
Bohnenkott, Bohnenkott, F. François, Parat-dout  
J. Wisner et H. Odier comme recteur.

Travaux finis à 12h.

Indépendance

Richardson

Séance de Samedi 25 juin 1921, à 17h.

Présidence de M. V. Martin, Doyen.

Présents MM. O. Leitz, Bohnenkott, Bally.

De Crue, Leitz, Warner V. Exusé M. François, Bouy.

Leitz de M. Bouy.

Document de M. Leitz

M. Bouy adresse à la Faculté sa démission  
de secrétaire

M. Leitz dépose son travail sur la thèse  
encore. Mais aucun exemplaire de la thèse  
n'est arrivé. Le travail est arrivé à M. Leitz.

M. De Crue croit que le travail est  
trop limité. On n'est pas sûr d'avoir

M. Paychère.

On lui a vu de faire 6. sous... au 9  
juillet, 11. 6., exemplaires... sous distribuer leurs  
prochain.

On <sup>est</sup> ~~le~~ les épithèmes de M<sup>lle</sup> Long. On s'en  
sue à M<sup>lle</sup> Long de les faire... logiques.

M. De Cane est chargé de les examiner.

Lic. à l'été. 1<sup>er</sup> examen 3 examens : M<sup>lle</sup> Weber,  
M. Corea, M<sup>lle</sup> Cronstien.

— en histoire : M. Frei

Doctorat en philosophie : M. Barian.

Les examens commenceront mardi 5. On en  
dressa le tableau.

M. Dartigue demandant à accéder au doctorat  
en philosophie, les titres sont jugés suffisants.  
On présentera la question au Bureau pour ap-  
probation.

M. Laideker a présenté une thèse...  
elle examinée par la commission.

M. Deane dans une préface défavorable

M. Martin informe... la thèse a été modifiée ;  
elle a été remise à M. Lucien Gauthier, pour  
demande de corrections. M. Martin accepterait  
la thèse telle quelle.

On préavis favorablement sous condition d'un  
accord avec M<sup>lle</sup> Gauthier et, Martin et Deane.  
— annonce une thèse sur Jules Laforgue,  
Approuvé.

M<sup>lle</sup> Beulles a <sup>avec</sup> fait pour l'examen...  
Mais l'examen oral a <sup>été</sup> fait plus tard

M. Malick a écrit une lettre sur l'examen  
des Certificats pédagogiques : le préparateur se  
présente à l'Institut Rousseau, avec le

Examens

Demander ultérieurement  
aux examens.

M. Dartigue.

M. Laideker.

M. Ruchon.

Certificats pédagogiques

Lettre de M. Malick.

L'Université inter-  
nationale.

M. Brandstetter.

M. H. Olbrechts <sup>M. H. Olbrechts</sup> fait remarquer que la  
question est grande et doit être examinée  
soigneusement, à cause du caractère de  
l'œuvre.

On renvoie à une commission, composée  
de M. H. Olbrechts, ~~Olbrechts~~, Litz, Olbrechts.

M. Kahlen expose l'organisation  
de cette Université.

M. Olbrechts désireait que la question  
soit discutée entre professeurs au cours  
du voyage.

M. H. Olbrechts se laisse décider par  
notre adhésion au 10<sup>16</sup> par un vote à cette  
Université.

On en parle au Bureau et devant le  
Sénat.

M. Bolander informe que M. Frey  
~~Frederick~~ a fait paraître dans le Neue Zürcher  
Zeitung une remarque déplacée à propos  
du discours prononcé par M. Brandstetter.  
Le Rechen a envoyé une rectification par le  
jour du même journal. Mais il est  
venu d'une note émanant de l'Université  
de Genève.

On demande au Rechen d'écrire à  
M. Astor, président de l'Université de la Neue  
Zürcher Zeit.

Leurs remerciements à M. Frey

Pour la suite. ~~Ch. Bally~~ Ch. Bally

Séance du Samedi 9 Juillet 1921  
Présidence de M. V. Martin dreyer. Présents MM.  
Alt. Paychère, St Oue, B. Bourier, Bohnenblast, François,  
Auret Choisy. Excusé M. Harner

M<sup>lle</sup> Pauline Long soutient sa thèse sur "la jeunesse  
de jetry & les débats à Paris"

Première parole MM. Paychère, St Oue &  
B. Bourier.

M<sup>lle</sup> Long est déclarée digne de grade de L<sup>re</sup> & l<sup>re</sup> l<sup>re</sup>  
avec les chiffres suivants

Thèse H. 75

Soutenance 5

Leçon lue à 18 h. 45

Il y avait un auditoire d'environ 50 personnes

Le Secrétaire

Lichmyan

Séance du vendredi 7 Oct. 1921, à 10 h. 1/2

Présidence de M. V. Martin Dreyer.

Présents : MM. Kuret, Otkoum, François,  
Leiz, Bally.

Excusés MM. Bohnenblast, Choisy, B. Bourier, Revardin, Boret

Licence : 1<sup>er</sup> examen : candidats : MM. Bégou, Dani,  
Duckert, Corren, & M<sup>lle</sup> Nodot, Weigla, Choisy.

—, 2<sup>d</sup> examen. Lic. à Lett. cl. M. Fauvel.

" " mod. M<sup>lle</sup> Eggenschayen

" " hist. M. Dujardin

On dresse le tableau des examens, qui commencent

le lundi 17 octobre.

Elle aura lieu le jeudi 20 oct. à 2 h.

On vient de l'approbation de la Commission

M. Dujardin a demandé qu'il soit exempté

Soutenance de thèse

Leideker.

M. Dujardin.

M. Griffith.

de faire l'examen. Travaux favorables.

M. Griffith demande à ce qu'il soit autorisé  
pour un semestre de scolarité pour accéder  
au doctorat. Etant donné les titres de  
cogérant, la demande est accordée.

M<sup>me</sup> Kiedler

M<sup>lle</sup> Kiedler veut accéder à la Licence  
sans passer par la maîtrise - diplôme de  
l'école de commerce de Valenciennes. Le collège  
de Jumiex examine l'opinion des titres de  
M<sup>me</sup> K. avec la maîtrise.

Société Académique

Cette société informe que les demandes  
doivent être présentées avant le 1<sup>er</sup> novembre.  
On demande le renouvellement du subside  
en faveur de M. Du Bois.

Bibliothèque universi-  
taire.

La Bibliothèque des Universités <sup>a reçu un don de 500</sup>  
pour les livres de quel elle demande la proposition de l'Académie  
~~pour l'achat de livres de la bibliothèque de la Faculté~~

pour l'achat d'ouvrages qui pourraient leur être utiles.  
M. Vitz l'achat de livres de Brionne M<sup>r</sup> François  
celui d'un titre de géographe de Roubaix. Le Doyen informe  
au Bureau.  
M. Choisy est nommé.

Secrétaire.

Séance levée à 11 heures.

Pour le Secrétaire : Ch. Bally.

Séance du Samedi 5 Nov<sup>1921</sup> à 15h. 30

Présidence de M. V. Martin Doyen

Présents MM. Choisy, De Cune, Déanna,  
Bally.

Excusi M. Werns

M<sup>me</sup> Long

M<sup>me</sup> Pauline Long demande à faire un cours  
sur l'histoire de la musique. Sa demande  
est accordée à condition qu'elle fasse elle-même  
les frais de location d'un piano et que le  
cours ait lieu dans une salle séparée des  
salles où sont donnés des leçons aux mêmes  
heures.

Mr Bouscharain

Mr Pierre Bouscharain demande à donner un cours sur la littérature anglaise (L'Espagne et le théâtre anglais de la Renaissance) La Faculté estime que ses titres ne sont pas équivalents à notre doctorat. Il serait désirable qu'il offrit des preuves de son enseignement universitaire en Angleterre. On lui demandera, également, de faire un travail écrit <sup>dit</sup> d'habilitation.

Mr Meyhoffer

Mr P. Meyhoffer désire prendre sa licence en lettres, mention histoire. Il est bachelier en théologie de la Faculté de l'Eglise évangélique Libre du Cantar de Vaud. Il souhaite, en vertu de ce titre, être dispensé de quelques branches figurant au premier examen de notre licence. Il sera prié de fournir la liste détaillée des examens qu'il a subis à Lausanne. Cet examen est fixé au jeudi 14 novembre, à 14.15h. Ses épithèses n'étant qu'un résumé de son travail on lui demandera d'en fournir de nouvelles.

Thèse Leideker

Examens d'Octobre

Le résultat est le suivant:

Lic. en lettres classiques - Mr Tournet échoué à l'oral  
 " " moderne - M<sup>lle</sup> Eggenschwiler obtient le diplôme  
 " " histoire - Mr Dujardin " "  
 Licences 5 lettres 1<sup>er</sup> examen - M<sup>lle</sup> Rodot, Weigelt,  
 Mr. Béguin, Dami sont admis  
 Mr. Duckert et Correa échouent à l'écrit  
 M<sup>lle</sup> Chioy a abandonné

Séance levée à 4 h 1/2

Lo F. Chioy

Secrétaire.

Séance du 19 Novembre <sup>1921</sup> à 5 h 15

Présidence de Mr V. Martin, Doyen

Présents, Mr. Chioy, Bally, De Chue, Reverdin,



SEANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 1921 A 14 h. 15.

=====

Présidence de M. V. MARTIN, Doyen.

-----

Monsieur Leidecker soutient sa thèse intitulée "Débris des mythes cananéens dans les IX premiers chapitres de la Genèse".

Prennent la parole MM. les professeurs Ed. Montet, L. Gautier, W. Deonna, V. Martin.

M. Leidecker est jugé digne du grade de docteur ès lettres avec les chiffres

|       |      |
|-------|------|
| Thèse | 4.50 |
|-------|------|

|            |    |
|------------|----|
| Soutenance | 5. |
|------------|----|

Etaient présents MM. Bouvier, De Crue, Werner, Grandjean et environ 35 auditeurs.

(Signé) E. MONTET.- Lucien GAUTIER.- W. DEONNA.- Frank GRANDJEAN.- Victor MARTIN, Doyen.

pour le Secrétaire  
*Victor Martin*  
doyen

Paul. E. Martin

Mr Bouscharain

Semestre d'été

Diplôme pédagogique

Certificats

Werner, Muret, Bouet, Delama  
Exausis - Mr. Holmenblust

Demande à la Faculté un crédit de 100 à 200 f pour lui permettre de faire quelques projections photographiques à l'université.

Une allocation lui est accordée qui ne devra pas dépasser 200 francs

M. Muret et Grandjean estiment que le sujet proposé par Mr Bouscharain (le poème de Byron dans les chants III et IV de Childe-Harold) ne représente pas une équivalence suffisante à notre doctorat. Nous ne devons pas favoriser un étranger aux dépens des licenciés de notre Université. On lui demandera de faire son doctorat à Genève.

Le Doyen donne lecture du programme de cours pour le semestre d'été. Ce programme est adopté.

M. Bouet, Malche, Claparède expriment par une lettre leur regret que l'Université ne délivre aucun diplôme pédagogique. Ils souhaitent que deux mesures puissent être adoptées:  
1/ Que l'Université donne son visa au diplôme de l'Institut J. J. Rousseau  
2/ Que ce diplôme visé soit considéré comme l'équivalent d'une licence.

La proposition sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance

Le Doyen demande qu'on examine la création de certificats séparés, indépendants de la licence. Cette création est adoptée.

Séance levée à 6 h 1/2

Ls F. Chany

Secrétaire